Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

22, Avenue Camille Desmoulins

29238 Brest CEDEX 3

Exercice libéral ou exercice salarié ?

Une orientation des futurs masseurs-kinésithérapeutes sous influences socio-économiques

LE CALVEZ Enora

En vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute

Promotion 2017-2021

Session « Juin 2021 »

Institut de Formation en Masso Kinésithérapie
22, avenue Camille Desmoulins
CS 93837
29238 BREST CEDEX
Tél. : 0298017975

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je soussigné(e), Nom : LE CALVEZ

Prénoms : Enora

étudiant(e) à l'IFMK de Brest, atteste sur l'honneur que la rédaction des travaux de fin d'études, réalisée en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute est uniquement la transcription de mes réflexions et de mon travail personnel.

Et, si pour mon argumentation, je copie, j'emprunte un extrait, une partie ou la totalité de pages d'un texte, je certifie avoir précisé les sources bibliographiques.

Fait à Brest, le 04/05/21

Signature de l'étudiant

Fraudes aux examens :
CODE PENAL, TITRE IV DES ATTEINTES A LA CONFIANCE PUBLIQUE
CHAPITRE PREMIER : DES FAUX
Art. 441-1 : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
Loi du 23 décembre 1901, réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.
Art. 1er : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

« *Un homme est fait de choix et de circonstances. Personne n'a de pouvoir sur les circonstances mais chacun en a sur ses choix.* »

Eric-Emmanuel Schmitt

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est l'accomplissement d'un travail de plusieurs mois, et n'aurait pas été le même sans le soutien et l'accompagnement de certaines personnes.

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de mémoire, **Julien Grouès**, pour avoir accepté de m'encadrer dans son travail, mais également pour ses conseils avisés, sa grande réactivité, et son enthousiasme. Merci également d'avoir croisé ma route en première année, et d'avoir nourri mon envie d'associatif. Tu auras ainsi marqué le début et la fin de ma formation.

Je tiens ensuite à remercier mon formateur référent, **Ronan Lestideau**. Merci pour ta confiance, ton soutien à toute épreuve, et pour ta grande disponibilité : tu as été dans les moments difficiles une ancre à ma formation, et je sais grâce à toi que tout marin, s'il veut garder son cap, doit accepter de louvoyer...

Je remercie également grandement **Yves Cottret** pour son plaidoyer pour un juste langage et ce partage immense de connaissances qui m'ont permis de pousser plus loin et de manière plus juste mes réflexions.

Je remercie plus largement l'ensemble du **CNKS** pour l'intérêt porté à mes travaux, pour cette présentation de mon mémoire que vous m'avez permis de faire aux JNKS, et pour ces échanges qui affinent ma vision de la kinésithérapie salariée et de ce qu'elle pourrait être.

Merci à **Michel Cabillic** et son expertise statistique, ainsi qu'à **Maëlle Guivarch** et sa passion des tableurs, pour leurs conseils.

Merci à tous les kinésithérapeutes et étudiants ayant participé aux entretiens : votre participation est précieuse à ma méthodologie, et surtout votre passion de la kinésithérapie, dans ce qu'elle a de plus large, est source d'inspiration.

Merci à tous les étudiants ayant répondu à cette enquête : ce travail aurait été tout simplement impossible sans le temps que vous m'avez accordé.

Merci enfin à la **FNEK**, et tout particulièrement aux membres du **bureau national 2019-2020** : j'ai tant appris et évolué à vos côtés. Ce projet de mémoire n'aurait jamais vu le jour sans la force de l'engagement que nous avons partagé, et plus encore, je ne serais pas la personne que je suis aujourd'hui sans vous.

Merci à mes relecteurs Juliette Senet, Éléonore Strentz, Maëlle Guivarch, Tanguy Lallement, Yves Cottret, et Pierre-Henri Aller.

Merci à **Tanguy** pour sa patience et son accompagnement au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction 1

II. Cadre conceptuel 2

II.1 La profession de masseur-kinésithérapeute 2

II.3 Démographie de la profession 5

II.4 Influences dans le choix du mode d'exercice 7

II. Problématisation 16

III. Méthodologie 18

III.1 Population 18

III.2 Recueil de données 20

III.3 Analyse 24

IV. Résultats 26

IV.1 Résultats des entretiens 26

IV.2 Résultats du questionnaire 31

V. Discussion 49

V.1 Analyse 49

V.2 Limites de l’étude et perspectives 64

VI. Conclusion 69

TABLE DES ABREVIATIONS

ANOVA : Analyse de la Variance

AP-HP : Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

ATIH : Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

BDE : Bureau Des Étudiants

BRIKE : Bretagne Représentation Inter Kinésithérapeute Étudiant

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CNKS : Collège National de la Kinésithérapie Salariée

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNOMK : Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

DV : Déficient Visuel

DREES : Direction de la Recherche et des Études Statistiques

FHF : Fédération Hospitalière de France

FHP : Fédération de l'Hospitalisation Privée

FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

INSEE : Institut National de la Statistiques et des Études Économiques

MK : Masseur-Kinésithérapeute

ONDPS : Observatoire National Des Professions de Santé

PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

Index des tables

Tableau 1: Proportion de femmes dans la profession en fonction des années 5
Tableau 2: Caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes interrogés 19
Tableau 3: Modalités du déroulement des entretiens semi-directifs 21
Tableau 4: Construction méthodologique du questionnaire 22
Tableau 5: Type d'analyse en fonction du type de données 25
Tableau 6: Impact de la fiabilité de rémunération et des perspectives d'évolution dans le choix de mode d'exercice professionnel 26
Tableau 7: Caractéristiques des étudiants ayant répondu 31
Tableau 8: Projection professionnelle des étudiants ayant répondu 32
Tableau 9: Corrélation entre caractéristiques et projection professionnelle des étudiants 35
Tableau 10: Fréquences et effectifs des critères en fonction de la projection professionnelle 37
Tableau 11 : Classement par rang des facteurs socio-économiques à partir de la fréquence 38
Tableau 12: Importance des facteurs dans le choix d'exercice mesurée par la moyenne 39
Tableau 13: ANOVA à mesures répétées 40
Tableau 14 : Classement par rang des facteurs socio-économiques à partir de la moyenne 41
Tableau 15 : Comparaison des classements par rang à partir de la fréquence et de la moyenne 42
Tableau 16 : Importance des facteurs dans le choix d'exercice mesurée par la médiane 43
Tableau 17 : Analyse des données qualitatives obtenues à partir des réponses ouvertes 45

Index des illustrations

Illustration 1: Répartition des kinésithérapeutes entre les différents modes d'exercice 3
Illustration 2: Proportion de kinésithérapeutes salariés et libéraux en fonction de l'âge 6
Illustration 3: CSP des représentants légaux des étudiants en kinésithérapie 10
Illustration 4: Comparaison des revenus en exercice libéral et en exercice salarié en fonction des années d'expériences 11

I. Introduction

« *Mais tu es sûre que tu ne veux pas avoir ton cabinet ?*» ou « *Tu gagnerais mieux ta vie si tu allais en libéral, tu es sûre de toi ?*» sont des questions qui ont pu m'être adressées lorsque je parlais à mon entourage de mes projets de kinésithérapie salariée. Leur surprise m'a questionnée, et m'a invitée à échanger davantage à ce sujet avec les étudiants en kinésithérapie de mon réseau. Rares étaient ceux à se projeter en exercice salarié ; nombreux étaient les clichés autour de l'un ou l'autre des modes d'exercice. Était-ce moi qui avais une vision idéalisée de la kinésithérapie salariée, ou eux qui avaient une vision idéalisée de la kinésithérapie libérale, voire une image négative de l'exercice salarié ? Était-ce simplement nous qui n'accordions pas la même importance à certains éléments comme le travail en équipe ou la rémunération ? Autant d'interrogations en suspens...

Au cours de mes engagements associatifs, des questionnements supplémentaires (sur la démographie professionnelle, sur l'impact du financement de notre formation sur le choix d'exercice…) sont venus apporter de l'eau au moulin de mes réflexions.

Si on ajoute à cela des appétences marquées pour les sciences humaines et sociales, auxquelles sont rattachées la sociologie et la santé publique, on comprend assez aisément cette volonté d'approfondir le questionnement du choix du mode d'exercice professionnel de la kinésithérapie.

J'ai alors formulé la question de recherche suivante : "**Quels sont les facteurs socio-économiques influençant majoritairement le choix d'exercice professionnel des futurs masseur-kinésithérapeutes ?**"

Pour y répondre, nous commencerons par définir la kinésithérapie et ses modes d'exercices principaux. Nous évoquerons la démographie en kinésithérapie, et détaillerons les facteurs influençant la projection professionnelle des étudiants retrouvés dans la littérature. Dans un second temps, nous détaillerons la méthodologie choisie, puis les résultats obtenus. Enfin, nous discuterons les résultats.

II. Cadre conceptuel

II.1 La profession de masseur-kinésithérapeute

II.1.1 Définition

L'article L4321-1 du code de la santé publique dispose que "*la pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne et des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles*" et que "*le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche*" [1].

De plus, le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) a défini la masso-kinésithérapie comme "*une discipline de santé, une science clinique et un art. Elle est centrée sur le mouvement et l'activité de la personne. La masso-kinésithérapie, exercée dans un but thérapeutique ou non, intervient à partir d'un diagnostic kinésithérapique, notamment au moyen de techniques éducatives, manuelles et instrumentales. Elle favorise la santé, la bonne forme physique et le mieux-être des personnes*" [2].

II.1.2 Modes d'exercices de la masso-kinésithérapie

Différents modes d'exercices sont possibles : exercice libéral, exercice salarié, ou exercice mixte. Nous nous concentrerons ici sur les deux premiers. Le premier, tel que défini par le service public de l'administration française, renvoie à toutes personnes "*qui exercent à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, dans l'intérêt [...] du public, une activité de prestations (principalement intellectuelles, techniques ou de soins) au moyen de qualifications professionnelles et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle*" [3]. A l'inverse, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit comme salarié "*toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente*" [4]. La distinction se fait alors sur le côté indépendant ou subordonné à une institution.

Si on schématise les modes d'exercices en s'en tenant aux tendances majoritaires :

- l'exercice libéral se fait en cabinet, seul ou en groupe ;
- l'exercice salarié se fait en hôpital public, hôpital ou centre de rééducation privé à but non lucratif, ou à but lucratif [5].

II.2 Exercice salarié et difficultés d'attractivité et de fidélisation

En 2020, 91485 kinésithérapeutes sont inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). Parmi eux, 73229 sont libéraux (80%), 2322 sont mixtes (3%), et 15934 (17%) sont salariés. L'exercice de la kinésithérapie est donc majoritairement libéral. Cette tendance semble s'intensifier très progressivement au cours des années [6].

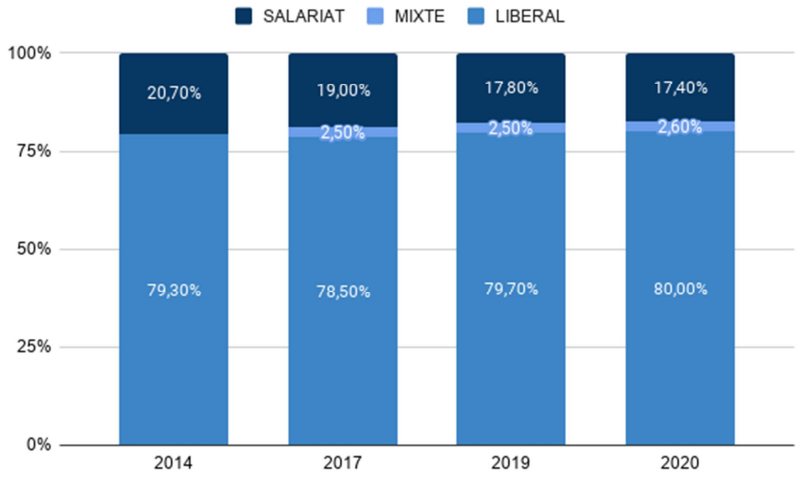

Illustration 1: Répartition des kinésithérapeutes entre les différents modes d'exercice

Avant 2017, la direction de la recherche et des études statistiques (DREES) inclut les kinésithérapeutes en exercice mixte dans les effectifs libéraux.

La fédération hospitalière de France (FHF) a mis en exergue la difficulté de recrutement du milieu hospitalier : en 2019, 200 établissements (sur les 300 ayant répondu à l'enquête) peinent à recruter des professionnels de la filière de rééducation dont fait partie la kinésithérapie. Cette filière occupe alors la 3ème place des professions les plus sensibles de la fonction publique hospitalière, derrière les infirmiers, et les aide-soignants/auxiliaires de puériculture [7].

En 2017, 66,8% des établissements publics peinent à recruter, faisant ainsi de la kinésithérapie la profession non médicale la plus sensible selon l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) [8].

Ainsi, l'exercice salarié rencontre des difficultés dans l'attractivité et la fidélisation des rééducateurs, et particulièrement des kinésithérapeutes. Cela serait à l'origine de 3090 postes vacants en kinésithérapie en 2019 [9]. Toutefois, ce chiffre a été calculé à partir des postes existants, mais il n'existe à ce jour pas de méthodologie permettant de calculer le nombre de masseur-kinésithérapeutes nécessaires en fonction des besoins en santé de la population. Rien n'indique donc que ce chiffre soit corrélé aux besoins de la population.

Ces problématiques d'attractivité et de fidélisation du secteur salarié pourraient avoir de graves conséquences sur la santé des populations : développement des séquelles, augmentation des morbidités, voire glissement de tâches et d'actes pouvant éventuellement conduire à un exercice illégal de la masso-kinésithérapie par d'autres professionnels pour pallier au manque de masseur-kinésithérapeutes dans les établissements concernés [10].

Dr Chang Li-Peng a mis en évidence, dans une étude de terrain à l'AP-HP, que la diminution du nombre de kinésithérapeutes avait des conséquences sur les services d'urgences, d'orthopédie et de soins de suite et de réadaptation : les patients récupèrent moins, restent plus longtemps et embolisent les lits, ce qui conduit à une diminution de 72,48 séjours par an [11].

Le plein emploi des kinésithérapeutes dans le secteur salarié constitue donc un moyen capital face aux enjeux de santé publique : il en va de la prise en charge des patients, et de la qualité des soins [10]. En 2016, Marisol Touraine, à l'époque Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, expliquait que "*l'attractivité de la profession de masseurs-kinésithérapeutes en milieu hospitalier est un sujet majeur que le Gouvernement est soucieux d'améliorer*" [12].

Pour identifier les facteurs susceptibles de faire évoluer la répartition des kinésithérapeutes entre les différents modes d'exercice de la profession, nous pouvons nous intéresser aux caractéristiques démographiques de la profession ainsi qu'à leurs évolutions.

II.3 Démographie de la profession

La démographie correspond à l'étude de la population des masseurs-kinésithérapeutes (effectif, composition par âge, sexe, statut matrimonial, évolution future etc.) [13]. Les valeurs statistiques relatives à la démographie de la profession sont disponibles sur le site de la DREES et ont été recueillies à partir des données RPPS [6]. Ces données seront comparées avec des données antérieures afin de poser un regard sur l'évolution ou l'absence d'évolution des tendances démographiques.

II.3.1 Une féminisation de la profession

Avant 2015, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans la profession ; après 2015, ce n'est plus le cas [6]. D'ici 2040, la profession devrait être composée à 54% de femmes. Nous observons donc une réelle féminisation de la profession [14].

ANNEE	2000	2010	2015	2020	PROJECTION 2040
% de femmes dans la profession	≈ 42,2%	≈ 47,4%	≈ 50%	≈ 51,4%	≈ 54%

Tableau 1: Proportion de femmes dans la profession en fonction des années

Parmi les kinésithérapeutes salariés en 2020, 69,4% sont des femmes [6].

Depuis 2013, le nombre de femmes inscrites au collège libéral progresse 1,5 fois plus rapidement que celui des hommes ; celui des femmes inscrites au collège salarié progresse 2,3 fois plus vite que celui des hommes [15]. Cependant, malgré une croissance du nombre de professionnelles plus importante en exercice salarié, il demeure à ce jour une prédominance libérale : 73,9% des femmes en exercice sont concernées (à noter que 86,5% des hommes exercent en libéral) [6].

De plus, la DREES souligne une augmentation différentielle des effectifs et des équivalents temps plein : les effectifs de la profession augmentent davantage que les équivalents temps plein, et cette différence s'explique en très grande partie par la féminisation de la profession [14]. Les femmes seraient donc moins nombreuses que les hommes à exercer à temps plein.

Il ne semblerait donc pas que la féminisation de la profession soit une réponse aux difficultés d'attractivité et de fidélisation de l'exercice salarié.

II.3.2 Des variations d'exercice selon les âges ?

En 2020, on constate que les kinésithérapeutes de moins de 29 ans, et entre 35 et 49 ans sont ceux pour qui le ratio salarié/libéral est le plus faible [6] : la répartition des kinésithérapeutes entre les modes d'exercice s'y fait davantage en faveur de l'exercice libéral que dans les autres tranches d'âges.

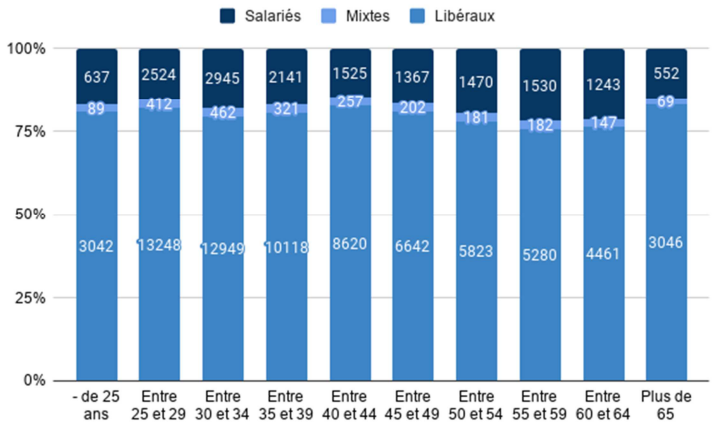

Illustration 2: Proportion de kinésithérapeutes salariés et libéraux en fonction de l'âge

Il ne semblerait donc pas que l'arrivée dans le monde du travail de jeunes professionnels soit une réponse aux difficultés d'attractivité et de fidélisation du secteur salarié.

II.3.3 Une profession en expansion démographique

En 2017, la profession disposait du 4ème plus grand corps de physiothérapeutes au monde, et le nombre de kinésithérapeutes continue d'augmenter d'année en année : il y a environ 4500 nouveaux inscrits par an au tableau de l'ordre pour environ 1000 départs. Cela comprend les néo-diplômés français, et les diplômés étrangers autorisés à exercer sur le territoire français (environ 1800 par an) [15]. Nous avons donc chaque année 4,5 fois plus d'arrivées que de départs, et cette tendance devrait se maintenir : cela repose sur un allongement de la durée des carrières, et sur un maintien des quotas d'entrée en institut de formation en masso-kinésithérapie et du flux de professionnels diplômés à l'étranger venant s'installer en France.

C’est en partant de cette hypothèse tendancielle que la DREES a prévu que les effectifs des kinésithérapeutes devraient augmenter de 57% entre 2016 et 2040. Cette augmentation, selon leur scénario tendanciel, devrait se faire massivement pour l’exercice libéral : 89% des professionnels en exercice seraient libéraux en 2040, contre 80% aujourd’hui [14]. Lorsqu’on ajoute à cela une augmentation probable des besoins en santé, entre autres suite au vieillissement de la population, il semblerait que cette hausse de professionnels en exercice prévue par la DREES ne soit pas une solution au déficit démographique que semble rencontrer le secteur salarié.

II .3.4 Mobilité salariat/libéral

Il existe une faible mobilité entre les différents modes d’exercice : en moyenne, entre deux années consécutives, seuls 3,0% des 25-29 ans changent de mode d’exercice contre 0,4 % des 50-54 ans. Cette mobilité s’effectue davantage du salariat vers le libéral (5%) que du libéral vers le salariat (0,5%) [14]. De fait, il paraît judicieux de se tourner vers les étudiants prochainement diplômés, car c’est auprès d’eux qu’il faut agir si on veut modifier la tendance : la faible mobilité entre les modes d’exercices laisse à penser qu’il serait probablement plus difficile d’agir chez les professionnels.

Plusieurs études qualitatives préalables se sont attachées à comprendre pourquoi les étudiants étaient plus attirés par l'exercice libéral que l'exercice salarié. [16-17-18].

II.4 Influences dans le choix du mode d'exercice

En effet, Cazenave, Damour et Verguier ont étudié les représentations qu'avaient les étudiants des différents mode d'exercice afin de comprendre leur projection professionnelle vers l'un ou l'autre des modes d'exercice de la kinésithérapie [16-17-18]. Ils ont ainsi pu mettre en évidence un certain nombre d'éléments entrant en jeu dans le choix du mode d'exercice : frais de scolarité et emprunt à rembourser, catégorie socio-professionnelle des parents, rémunération, travail en équipe, diversité ou spécificité des pratiques, liberté d'entreprendre, autonomie, et reconnaissance. Ils ont aussi mis en avant la place des stages et des expériences antérieures à la formation dans l'orientation des étudiants.

II.4.1 Frais de scolarité

En France, les frais d'inscription en institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) s'échelonnent de 170€ à 9300€ annuels, et ce indépendamment du statut public ou privé : l'IFMK public de Brest coûte environ 6000€ par an aux étudiants, tandis que celui privé à but non lucratif de Nancy coûte 730€ [19]. Par ailleurs, il se trouve que l'association bretagne représentation inter-kinésithérapeutes étudiants (BRIKE) a mis en exergue une orientation différentielle selon les frais de scolarité [20] :

- en 2017, seuls 34% des étudiants kinésithérapeutes bretons se projetaient sur un mode d'exercice salarié. 22% de ces étudiants ont un contrat de fidélisation ;
- 74% des étudiants interrogés seraient prêts à exercer en salariat s'ils étaient financés (dont 44% plus de trois ans), et 91% considèrent les frais de scolarité comme un frein à ce type d'exercice.

Le principal argument de ces étudiants est qu'il leur sera plus facile de rembourser leur emprunt en libéral. Or, la fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) a mis en avant que 31% des étudiants à l'échelle nationale sont concernés par ces emprunts en 2020 [21]. Nous pouvons donc nous demander si ce constat est généralisable à l'ensemble des régions, et s'il existe dans les régions où les étudiants sont financés un taux plus important d'étudiants se tournant vers l'exercice salarié.

A l'inverse, certains souscrivent des contrats de fidélisation, d'apprentissage, ou d'allocations d'études. Concernant ceux de fidélisation, les années d'études de l'étudiant ayant souscrit le contrat sont financées par la région en échange d'un engagement à servir dans un établissement de santé pendant un certain nombre d'années fixé dans le contrat [22]. Concernant les deux autres types de contrats, il n'y a pas d'obligation contractuelle, mais souvent une obligation morale. Si certains étudiants ont souscrit ces contrats par nécessité et non par désir de s'engager dans le milieu salarié, cela voudrait également dire que le choix des étudiants est influencé par le coût de leur scolarité.

II.4.2 Emprunt étudiant

Aux frais de scolarité s'ajoutent des frais supplémentaires dans le budget de l'étudiant. Il doit à la fois financer sa rentrée (contribution de vie étudiante et de campus, matériel pédagogique, complémentaire étudiante...), et sa vie courante (loyer, alimentation, habillage, loisirs...). Ces frais sont évalués respectivement en moyenne à 1115,91€ et 1193,49€ par an par la FNEK pour l'année universitaire 2020-2021 [23].

Ces dépenses peuvent justifier elles aussi la contraction d'un emprunt. Si certains étudiants expliquent se tourner vers l'exercice libéral pour financer l'emprunt lié au coût de leur scolarité, nous pouvons imaginer qu'il en est de même pour les emprunts liés à ce type de dépenses. Ainsi, certains étudiants étant dans des instituts financés ont peut-être des emprunts influençant eux aussi leur choix d'exercice professionnel.

II.4.3 Catégorie socio-professionnelle des représentants légaux

L’expression catégorie socio-professionnelle (CSP) renvoie à une classification à destination des ménages mise au point par l’INSEE en 1982 : la classification profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) [24]. La PCS propose ainsi 8 postes : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d’entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les retraités, les autres personnes sans activité professionnelle.

Bruno Verguier a mis en évidence, en 2012, qu’il existait, dans son échantillon de population (ancienne région Poitou-Charentes) une sélection sociale nette, avec une majorité d’étudiants en kinésithérapie fils et filles de cadres et de professions intellectuelles supérieures [18]. Ces chiffres semblent confirmés par l’enquête sur les conditions de vie étudiante de la FNEK, comme l’illustre le graphique ci-dessous [21].

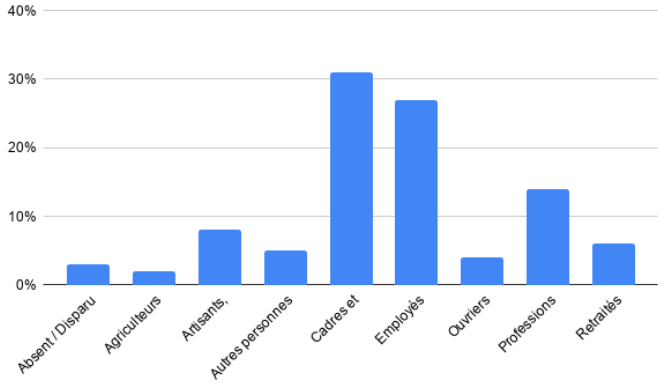

Illustration 3: CSP des représentants légaux des étudiants en kinésithérapie selon l'enquête de la FNEK

Cette sélection pourrait notamment s'expliquer par deux facteurs : d'une part par les frais de scolarité des étudiants en kinésithérapie ; d'autre part par le principe d'homologie structurale.

Le principe d'homologie structurale, défini par Bourdieu, repose sur l'idée que les individus adoptent des modes d'actions en se basant sur les structures fondamentales de leur société, ce qui sous-tend que leurs représentations sont largement déterminées par leurs appartenances sociales [25]. Gollac et Baudelot expliquent également que la trajectoire sociale influe sur la satisfaction au travail par l'ascension ou le déclassement social [26] : la recherche du maintien d'un statut social pourrait donc influencer l'orientation des étudiants.

Ainsi, le modèle parental aurait une influence particulière, ce que semble observer Verguier dans son étude avec une orientation vers le libéral :

- très fréquente si au moins un des parents travaille dans le milieu de la santé ;
- systématique si au moins un des parents travaille en libéral ;
- quasiment systématique si les parents sont de catégorie socioprofessionnelle supérieure [18].

II.4.4 Rémunération

La rémunération apparaît comme un élément central dans le choix du mode d'exercice de la kinésithérapie des étudiants [16-17-18]. Il s'agit d'ailleurs du facteur arrivant en première position dans ce choix au sein de la population enquêtée par Verguier [18]. Il souligne que la plupart des réflexions étudiantes sont basées uniquement sur les salaires de début de carrière pour l'exercice salarié. Cela laisse supposer une méconnaissance de la part des étudiants de l'évolution des salaires au cours de la carrière de kinésithérapeute salarié.

Des nuances sont apportées sur le côté « lucratif » du libéral avec la notion de volume horaire travaillé. Damour cite ainsi un étudiant : « *il faut un certain volume de patients pour pouvoir vivre. Donc nous on avait un formateur qui nous disait... à partir du dixième patient vous commencez à vivre... […] à gagner de l'argent, car avant, ça sert à payer les charges, les ursaaf, etc. [...]* » [17].

Les différences de revenus entre les différents modes d'exercice ont été objectivées dans la littérature. Nous constatons que la rémunération de l'exercice salarié finit, au fil des années, par être supérieure à celle de l'exercice libéral, sauf pour les professionnels affiliés à la FHP [27 à 34].

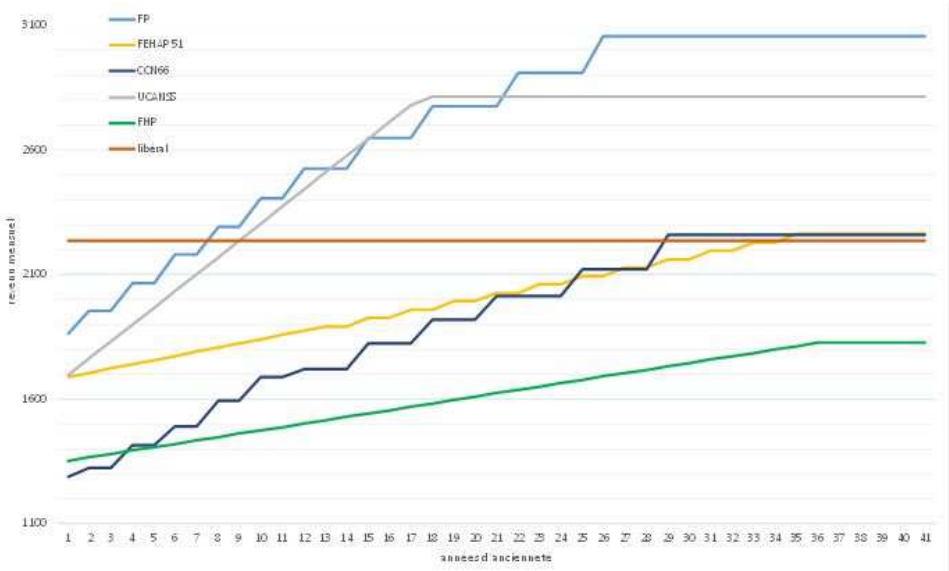

Illustration 4: Comparaison des revenus en exercice libéral et en exercice salarié en fonction des années d'expériences

Pour ce graphique, les salaires nets, sans prime, sans enfant, ont été pris.

II.4.5 Travail en équipe

Les études de Cazenave, Damour, et Verguier montrent que les étudiants se projetant en milieu salarié y voient l'intérêt d'un travail en équipe, et qu'à l'inverse, ceux se projetant en libéral déplorent un manque de réelle pluridisciplinarité dans les institutions [16-17-18].

L'observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière explique, dans son étude prospective sur la profession, que les principales relations professionnelles du masseur-kinésithérapeutes concernent : les médecins prescripteurs, l'équipe soignante interprofessionnelle (coordination des soins, problématiques transversales), les services sociaux et structures médico-sociales (orientation), les psychologues et neuropsychologues (adaptations de la rééducation en fonction des pathologies psychiques et psychologiques) [35]. L'exercice salarié est donc bien lié à la notion de travail en équipe. Aucune évaluation représentative de la qualité des interactions professionnelles n'a été trouvée dans la littérature.

II.4.6 Diversité ou spécificité des pratiques

Dans le discours des étudiants est associé au libéral "*la diversité des pathologies*" ou encore "*la diversité d'activité*". A l'inverse, le salariat est associé à une "*sectorisation de l'activité qui restreint à une pathologie*" [16-17-18].

L'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière met en avant, dans son étude prospective sur la profession, deux orientations chez les libéraux : un exercice polyvalent, ou un exercice spécialisé dans une fonction particulière [35]. Il est à noter que, pour les libéraux, l'exercice en milieu rural est nécessairement généraliste et qu'il est donc rare, pour ceux formés dans un champ précis de la kinésithérapie, d'exploiter leur expertise [36].

L'observatoire met en avant, pour les salariés, une pratique orientée selon le secteur d'activité. Il décrit trois profils : celui de diagnostiqueur et orienteur, celui d'hyper-techniciste (centré sur les pathologies) et celui de polyvalent [35].

Nous observons donc, dans les deux modes d'exercices, des possibilités d'expertise ou d'exercice généraliste.

II.4.7 Liberté d'entreprendre, et autonomie

"*Lorsque la liberté au travail est mince, le salaire bas et la position méprisée, les sources du plaisir sont rares*" expliquaient Gollac et Baudelot [26]. La perception du salaire du secteur salarié par les étudiants a déjà été abordée, mais ici s'ajoutent deux notions nouvelles : la liberté et la reconnaissance au travail. Cela se retrouve d'ailleurs dans le discours des étudiants : au libéral sont associées les notions d'autonomie, de liberté d'entreprendre ; au salariat sont associées le poids de la hiérarchie, et les contraintes institutionnelles [16-17-18]. Pour la suite de ce travail, les expressions « liberté d'entreprendre » et « autonomie » à connotation plus positive seront favorisées à celles de « poids de la hiérarchie » et de « contraintes institutionnelles » pour ne pas influencer et biaiser les réponses des étudiants.

La liberté d'entreprendre, dotée d'une valeur constitutionnelle, "*implique le droit de créer et d'exercer librement une activité économique dans le domaine de son choix et comme on l'entend*" [37]. Tandis que l'autonomie renvoie aux "*engagements volontaires de la part des acteurs concernés dans la réalisation de projets qu'ils reconnaissent pour leurs, car émanant d'eux*" [38]. Ainsi, la liberté d'entreprendre renvoie davantage à la planification des patients, aux aménagements en termes d'heures et de jours de travail ouvrés, etc. L'autonomie, elle, correspond davantage aux choix des techniques de rééducation, à leurs modalités, etc.

Il est disposé à l'article L124-3 du code du travail que le contrat de travail fixe, entre autres, le lieu, l'horaire, les caractéristiques particulières du travail [39]. De fait, le salarié est soumis à sa hiérarchie, et effectivement moins libre d'entreprendre que le professionnel libéral.

Concernant l'autonomie, l'article R4321-59 du code de la santé publique dispose que "*le masseur-kinésithérapeute est libre de ses actes qui sont ceux qu'il estime les plus appropriés en la circonstance*" [40].

L’observatoire national des professions de santé (ONDPS) explique que le MKDE décide lui-même du protocole à appliquer, sauf dans certaines situations d’exercice salarié où le protocole leur est imposé [41]. Cela concerne généralement les centres ou services hospitaliers les plus pointus. En ce sens, nous ne pouvons pas généraliser cette différence d’autonomie à l’ensemble de l’exercice salarié. Il semble donc que l’autonomie soit globalement la même en libéral et en salariat, sauf cas particuliers.

II.4.8 Reconnaissance

Nous évoquions précédemment la reconnaissance au travail. Les étudiants se sont exprimés sur le manque de reconnaissance par l’institution, mais également par d’autres professionnels de santé (médecins, infirmiers) [16-17-18]. De plus, le volume horaire de travail, qu’ils perçoivent comme plus important en libéral, est pour eux source d’une plus grande reconnaissance.

Les différentes instances de la profession déplorent un manque de reconnaissance du métier dans la fonction hospitalière, que ce soit par :

- les patients et autres soignants, persuadés de la forte rémunération de la profession, y compris en milieu hospitalier ;
- les autres soignants qui ne comprennent pas que l’autonomie des kinésithérapeutes soit plus importante que la leur ;
- l'institution qui ne valorise pas financièrement les formations et diplômes de ces kinésithérapeutes alors que l’exercice est souvent spécialisé et appelle donc à une formation pointue dans certains domaines [10].

Il semblerait donc que le manque de reconnaissance des masseur-kinésithérapeutes salariés, aux différentes échelles, soit une réalité de terrain.

II.4.9 Stages

Damour, dans son étude en 2016, expliquait que « *les stages participent de leur socialisation et de leur orientation au travers des rencontres, des interactions avec les professionnels qui partagent leur propre expérience et représentent des modèles ou des contre-modèles* ». Cependant, pour elle, ce sont les expériences antérieures qui joueraient un rôle crucial, les conditions de stage ne permettant pas une « *véritable démarche projective d'insertion professionnelle* » [17].

II.4.10 Expériences antérieures à la formation

Verguier a mis en évidence que 40,8% des hommes savent au moment de leur entrée en IFMK qu'ils veulent faire du libéral [18]. Si ce choix ne se modifie pas, cela montre bien que les représentations antérieures à la formation jouent un rôle primordial. Dans ce même échantillon, 50,7% des étudiants ont eux-mêmes été patients en kinésithérapie, et 20% ont des proches qui ont eu des séances de kinésithérapie.

II.4.11 Facteurs supplémentaires ?

Les études qualitatives sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour comprendre quels sont les facteurs susceptibles d'influencer le choix de mode d'exercice de la kinésithérapie des étudiants ont mis en évidence un certain nombre d'éléments. À ceux-ci pourraient s'ajouter des notions supplémentaires comme la fiabilité de rémunération et les perspectives d'évolution[1].

La notion de fiabilité de rémunération renvoie à la certitude d'avoir des entrées financières à la fin du mois.

La notion de perspectives d'évolution est large et peut autant renvoyer à la notion de carrière hospitalière qu'à la possibilité de diversifier son parcours professionnel par des activités d'enseignement, de recherche, de prévention en entreprise, d'engagement dans des instances professionnelles...

---

[1] Discours que nous avons pu lire sur les réseaux sociaux, notamment dans le cadre de la covid19 pour la fiabilité de rémunération

II. Problématisation

Sur 91.500 kinésithérapeutes exerçant en France, 80% sont libéraux, 3% sont en exercice mixte, et 17% sont salariés [6]. La FHF a mis en exergue dans une enquête [7] la difficulté de recrutement du milieu hospitalier : en 2019, c'est environ 200 établissements sur les 300 ayant répondu à l'enquête qui peinent à recruter des professionnels de la filière de rééducation, dont fait partie la kinésithérapie. Cette filière occupe alors la 3ème place des professions les plus sensibles de la fonction publique hospitalière. Ces problématiques d'attractivité et de fidélisation du secteur salarié pourraient avoir de graves conséquences sur la santé des populations : développement des séquelles, augmentation des morbidités, voire glissement de tâches et d'actes pouvant éventuellement conduire à un exercice illégal de la masso-kinésithérapie par d'autres professionnels pour pallier au manque de masseur-kinésithérapeutes dans les établissements concernés [10].

Déterminer quels sont les facteurs socio-économiques influençant le choix du mode d'exercice en kinésithérapie et quelles sont leurs importances respectives permettrait d'identifier des moyens à mettre en place pour répondre à ces enjeux de santé publique.

Quelques études qualitatives préalables ont permis de mettre en évidence l'implication de certains facteurs dans le choix d'orientation : rémunération, coût de la scolarité, liberté d'entreprendre, autonomie, diversité ou spécificité des pratiques, reconnaissance, origine socio-professionnelle, travail seul ou en équipe, expériences de stages [16-17-18]… À ceux-ci pourraient s'ajouter des notions supplémentaires comme la fiabilité de rémunération et les perspectives d'évolution.

Il n'existait, avant notre étude, aucune étude fournissant de données quantitatives à l'échelle nationale concernant les facteurs influençant le choix de mode d'exercice des étudiants en kinésithérapie. Rassembler un nombre important de données et analyser les différentes relations qui existent entre elles permettrait de mettre en lumière les axes de travail principaux à privilégier pour augmenter l'attractivité et la fidélisation de l'exercice salarié. Ces réflexions font l'objet de ce mémoire.

La problématique choisie pour ce travail de recherche est la suivante : “**Quels sont les facteurs socio-économiques influençant majoritairement le choix d’exercice professionnel des futurs masseur-kinésithérapeutes ?**”

Celle-ci s’appuie sur des hypothèses de travail qui seront testées dans le cadre de ce travail de recherche :

H1 : le choix d’exercice professionnel serait dépendant des caractéristiques personnelles des individus (âge, genre, année de formation, origine socio-professionnelle, région d’études, frais de scolarité, nombre de stages réalisés dans chaque mode d’exercice, expériences de la kinésithérapie antérieure à la formation, emprunts pour financer la formation et la vie étudiante, contrat d’engagement à servir dans un établissement de santé)

H2 : le travail en équipe serait le facteur le plus fréquent chez les étudiants se projetant sur un mode d’exercice salarié, mais jouerait un rôle moindre que les perspectives d’évolution

H3 : la rémunération serait le facteur le plus fréquent chez les étudiants se projetant sur un mode d’exercice libéral, mais jouerait un rôle moindre que la liberté d’entreprendre dans leur choix d’exercice professionnel

Les objectifs de cette étude pour répondre à ces hypothèses seront donc :

- d’évaluer la corrélation entre les caractéristiques personnelles des individus et leur choix d’exercice professionnel ;
- de classer les facteurs socio-économiques explorés en termes de fréquence dans l'échantillon ;
- de classer les facteurs socio-économiques explorés en termes d’importance accordée par l'échantillon.

III. Méthodologie

Cette enquête s'articule autour de deux méthodes de recueil de données : d'une part les entretiens semi-directifs, et d'autre part un questionnaire. Il s'agit donc d'une méthodologie mixte, ce type de méthodologie étant validé en sociologie [42]. Les entretiens ont ici un objectif exploratoire. Ils nous permettent de déterminer si les hypothèses de travail sur les notions de fiabilité de rémunération et de perspectives d'évolution seront intégrées dans notre questionnaire à destination des étudiants : si elles ont influencé le choix de mode d'exercice de certains professionnels, alors elles seront incluses ; si ce n'est pas le cas, alors elles ne seront pas incluses.

III.1 Population

III.1.1 Population du questionnaire

Cette étude cible les étudiants en masso-kinésithérapie français :

- Critères d'inclusion : étudiant en kinésithérapie ; étudiant dans un IFMK de France
- Critères de non inclusion : étudiant dans une autre filière ; diplômé en kinésithérapie ; étudiant en kinésithérapie à l'étranger
- Critères d'exclusion : personnes répondant aux critères de non inclusion ayant tout de même répondu à l'enquête, personnes dont les réponses sont hors sujet (une réponse parlait de trompette et de dinosaures).

III.2.2 Population des entretiens semi-directifs

8 des 10 personnes interrogées sont diplômées ; les 2 autres sont étudiantes en 1er et 2ème cycle. Nous avons choisi d'interroger majoritairement des diplômés pour limiter le nombre de répondants au questionnaire dont les réponses seraient biaisées (effet d'amorçage) suite à la participation à un entretien semi-directif. 2 étudiants ont été inclus pour s'assurer de la bonne compréhension des notions de fiabilité de rémunération et de perspectives d'évolution par les étudiants de 1er et 2ème cycle. Il leur a été demandé de ne pas répondre ensuite au questionnaire.

Les diplômés ont été inclus de manière à avoir une diversité de profils en termes de perspectives d'évolution (formation, recherche, engagement qu'il soit syndical, ordinal, associatif…) en exercice libéral et salarié. Une personne salariée exerçant des fonctions d'encadrement a également été incluse : il n'a pas été possible d'inclure un profil similaire en libéral, la fonction n'existant pas.

Identifiant	Mode d'exercice
A	Cadre formatrice à temps plein salariée de l'IFMK
B	Directeur des ressources humaines d'un groupe de la fonction publique, ancien cadre supérieur, ancien kinésithérapeute (mixte puis salarié)
C	MK enseignant chercheur de l'université (salarié fonction publique), engagement ordinal
D	MK libéral, formateur en institut à titre libéral, engagement syndical
E	MK salarié, ingénieur de recherche clinique, enseignant vacataire
F	MK libéral, enseignant vacataire, doctorant, engagement ordinal
G	MK libéral, kinésithérapeute préventeur en entreprise, enseignant vacataire
H	MK en exercice mixte, enseignant vacataire, engagement syndical et associatif
I	Étudiante en dernière année de kinésithérapie
J	Étudiant en deuxième année de kinésithérapie

Tableau 2: Caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes interrogés

III.2 Recueil de données

III.2.1 Méthodologie des entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif individuel est un outil d'exploration basé sur une approche qualitative plaçant l'enquêteur et le répondant dans une dynamique conversationnelle [43]. Il permet de recueillir des données portant sur les connaissances, pensées ou représentations du répondant [44]. Deux guides d'entretien ont été réalisés : l'un à destination des diplômés (annexe I), l'autre à destination des étudiants (annexe II). Ils ont été construits de manière à explorer quatre thématiques :

- thématique 1 : représentations sociales des exercices salarié et libéral des répondants ;
- thématique 2 : trajectoire de métier des répondants pour les diplômés / projection professionnelle pour les étudiants ;
- thématique 3 : fiabilité de rémunération ;
- thématique 4 : perspectives d'évolution.

Le guide d'entretien n'a pas été fourni aux participants. Il a été testé au préalable lors d'un entretien pré-exploratoire auprès d'une MKDE. Une reformulation a été faite : "si je vous parle de perspectives d'évolution en kinésithérapie, qu'est-ce que cela évoque chez vous ?" est devenu "si je vous parle de perspective d'évolution du parcours d'un kinésithérapeute, qu'est-ce que cela évoque chez vous ?" car la question n'avait pas été comprise en termes d'évolution individuelle de ses activités, mais en termes d'évolution de la profession. Aucune autre modification n'a été apportée.

La prise de contact s'est réalisée par mail de manière directe pour huit d'entre eux, et de manière indirecte via Julien Grouès, directeur de ce mémoire, et une personne ressource pour deux d'entre eux.

Un formulaire de consentement (annexe III) concernant l'enregistrement et l'utilisation des données a été réalisé à partir du guide de Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) dans le cadre du Règlement Général de Protections des Données (RGPD) [45].

Les entretiens se sont déroulés au choix du répondant en présentiel, par visioconférence ou par entretien téléphonique. Ils ont été enregistrés via l'application "dictaphone" de mon téléphone après accord du participant. Ils se sont déroulés entre le 28/05/2020 et le 23/09/2020 et ont été organisés en fonction des disponibilités de chacun. Ils ont duré entre 14 minutes 58 secondes et 34 minutes 16 secondes.

Identifiant	**Prise de contact**	**Déroulé de l'entretien**	**Date**	**Durée de l'entretien**
A	Directe	Visioconférence	28/05/20	34 min 16s
B	Indirecte	Appel téléphonique	29/06/20	26 min 32s
C	Directe	Visioconférence	06/07/20	23 min 00s
D	Directe	Présentiel	06/07/20	28 min 58s
E	Directe	Appel téléphonique	15/07/20	15 min 43s
F	Directe	Appel téléphonique	09/07/20	27 min 03s
G	Directe	Visioconférence	13/07/20	24 min 40s
H	Indirecte	Appel téléphonique	10/09/20	33 min 16s
I	Directe	Appel téléphonique	23/09/20	14 min 58s
J	Directe	Présentiel	24/09/20	15 min 04s

Tableau 3: Modalités du déroulement des entretiens semi-directifs

La retranscription des entretiens s'est faite de manière manuelle, sans aide logicielle. Il s'agit d'une retranscription sociologique : il s'agit donc d'une retranscription exacte des mots utilisés, incluant des interjections ("euh" "hum") et des expressions non verbales ("blanc" "rires") [46]. Les retranscriptions ont été retournées aux répondants pour qu'ils puissent émettre des commentaires et les valider. Aucune modification n'a été demandée.

III.2.2 Méthodologie du questionnaire et diffusion

La méthodologie par questionnaire permet de rassembler un nombre important de données dans une population, et d'analyser les relations entre ces données [47]. Notre questionnaire (annexe IV) a été réalisé sur Google form car ce format est accessible aux étudiants déficients visuels. Il a été construit de la sorte :

<table>
<tr><td>Projection</td><td colspan="2">Composée de questions portant :
▪ sur leurs représentations des deux modes d'exercice en leur demandant de citer 3 mots concernant l'exercice libéral et l'exercice salarié (selon Abric, les 3 premiers mots cités constituent le noyau central de la représentation sociale [48]);
▪ sur leur choix d'exercice professionnel (quel type d'exercice, à quel moment s'est fait ce choix).
Les objectifs de ce panel de questions sont :
▪ de vérifier s'il existe une corrélation entre les éléments constitutifs de leur noyau central et les facteurs influençant le plus leur choix d'exercice professionnel[2] ;
▪ d'orienter le répondant vers un panel de questions dépendant de sa projection professionnelle.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Facteurs explicatifs de la projection</td><td>Indécision, reconversion</td><td>Un panel de questions différent est proposé pour ces deux réponses. Ces questions ne seront pas analysées. Cela vise simplement à éviter que le répondant, frustré d'arriver directement à la fin du questionnaire, retourne en arrière et modifie ses réponses.</td></tr>
<tr><td>Mixte</td><td>Deux questions sont posées : une ouverte facultative sur l'intérêt de l'exercice mixte, et l'autre sur la prédominance</td></tr>
</table>

[2] Cela n'a pas pu être réalisé dans notre étude, faute de temps, donc ne sera pas davantage développé dans la suite de ce mémoire.

		envisagée entre exercice libéral et salarié. Le répondant est ensuite redirigé vers le même panel que ceux ayant répondu “libéral” ou “salariat”.
	Libéral, salariat	L’objectif de ce panel de questions est d’identifier s’il existe une causalité entre le choix de mode d’exercice et les variables identifiées. Trois questions sont posées pour chacun des facteurs socio-économiques : ▪ “si x était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d’exercice ?” : cette question permettra de calculer la fréquence de ce facteur dans le choix d’exercice professionnel de la population ; ▪ “pourquoi ?” question ouverte et facultative ; ▪ “à combien cela changerait-il ton choix ?” sur une échelle de likert [49] de 0 à 5 : un nombre pair de réponses est proposé pour ne pas avoir de réponses neutres. La formulation en “si” de la 1ère question induit un cadre fictif visant à faire réfléchir le répondant pour limiter le risque de sur ou sous-estimation à cette question.
Présentation du répondant	Cette partie a été placée à la fin pour limiter l’effet d’ancrage [50]. Elle vise à vérifier s’il existe des corrélations entre le choix du mode d’exercice et les caractéristiques des répondants. Une question concernant leur IFMK d’origine leur a également été posée bien qu’elle ne soit pas exploitée directement par souci d’anonymisation des données pour deux raisons : ▪ à partir de cette question, deux codages seront fait en “région” et “coût de la formation” : cela permet de limiter le nombre de questions déjà important du questionnaire et donc de réduire la durée du remplissage du questionnaire pour augmenter le nombre de participants à l'étude ; ▪ cela permet d’identifier quels IFMK relancer afin d’avoir un échantillon qui soit le plus représentatif possible de la population.	

Tableau 4: Construction méthodologique du questionnaire

Le questionnaire a été testé par 7 jeunes diplômés d'état (4 DE+1 et 3 DE+2) car ce sont les professionnels se rapprochant le plus de la population cible de notre étude, et par 4 étudiants d'autres professions de santé (un étudiant en 2ème année de soins infirmiers, une étudiante en 3ème année de pédicure-podologie, deux étudiantes en 3ème et 4ème année de médecine) pour avoir des retours d'étudiants car la compréhension des questions n'est pas forcément la même entre étudiants et diplômés. Il leur a été demandé de répondre aux questions :

- Les questions sont-elles claires et compréhensibles ?
- Perçoivent-ils des biais potentiels ?
- Les questions sont-elles pertinentes au vu de la problématique ?

Aucune modification n'a été réalisée suite à leurs retours.

Le questionnaire a été envoyé par mail aux directeurs de tous les IFMK le 05/10/20 en leur demandant de le diffuser auprès de leurs étudiants. Il a été publié à la même date sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Nous avons ensuite contacté les bureaux des étudiants de tous les IFMK via Facebook le 19/10, soit deux semaines après, pour leur demander de relayer ce questionnaire sur leur page Facebook ou dans les groupes de promotion. Enfin, une relance a été faite le 26/10 par l'intermédiaire des directeurs d'institut. Donc ce questionnaire a été disponible du 05/10 au 11/11/20. Nous avons pu collecter 820 réponses : nous avons donc dépassé la taille minimale idéale de l'échantillon estimée à 373 sur surveymonkey (pour un intervalle de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5%).

III.3 Analyse

III.3.1 Analyse des entretiens semi-directifs

Une analyse thématique des entretiens a été réalisée de manière à transposer "*un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche*" [51].

III.3.2 Analyse du questionnaire

Afin de réaliser une analyse statistique, nous avons utilisé différentes méthodologies de traitement des données [52].

TYPE DE MATÉRIAU	TYPE D'ANALYSE
Caractéristiques des répondants	Tables de fréquences ou "tri à plat"
Questions ouvertes	Codage manuel de variables
Statistiques inférentielles	Tableaux croisés dynamiques réalisés sur google sheet
Indépendance entre les variables	Entre 2 variables quantitatives : KHI² si effectifs théoriques >5 (si ce n'est pas le cas, recoupement en catégories où les effectifs sont >5)
Corrélation entre le choix d'exercice, et les caractéristiques du répondant	Coefficient de corrélation de Pearson
X joue un rôle dans le choix : oui / non	Calcul et comparaison des fréquences, Khi² des effectifs
Importance de 0 à 5 du facteur X	Calcul et comparaison des moyennes et médianes, ANOVA

Tableau 5: Type d'analyses en fonction du type de données

Pour tester l'indépendance entre les variables, les hypothèses H0 (il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les groupes) et H1 (il y a une différence statistiquement significative entre au moins deux des groupes étudiés) ont été posées. Le risque α, qui est le risque de rejeter à tort H0, a été fixé à 5 %. Cela signifie qu'un résultat au test inférieur à 0,05 permet d'accepter au risque α que la différence est statistiquement significative, et donc de rejeter H0 [53].

IV. Résultats

IV.1 Résultats des entretiens

Dix entretiens ont été réalisés. Sur ces dix entretiens, une seule personne déclare que son choix d'exercice professionnel a été impacté par la fiabilité de rémunération, et six d'entre eux expliquent que les perspectives d'évolution professionnelle ont influencé leur choix d'exercice.

Identifiant	Impacté par la fiabilité de rémunération	Impacté par les perspectives d'évolution
A	Non	Non
B	Non	Oui, mais de manière non anticipée
C	Non	Oui
D	Non (mais y a réfléchi)	Non, car pour lui l'évolution est de fait
E	Non	Non
F	Non	Oui
G	Non, mais en prise de recul suite à la crise sanitaire	Initialement non, aujourd'hui oui
H	Oui	Oui
I	Non, mais prise de recul suite à la crise sanitaire	Non
J	Non	Oui

Tableau 6: Impact de la fiabilité de rémunération et des perspectives d'évolution dans le choix de mode d'exercice professionnel

IV.1.1 Fiabilité de rémunération

H explique qu'il a choisi l'exercice salarié car il lui apportait une forme de sécurité et de stabilité, et que le fait d'avoir un CDI aide pour les négociations d'emprunts avec les banques. Ainsi, son choix a été impacté par la fiabilité de rémunération. Cependant, ce critère n'arrive qu'en 3ème ou 4ème position après la recherche du maintien d'une bonne santé mentale, et la vie de famille (entretien 8).

D, quant à lui, explique avoir réfléchi à la question de fiabilité de rémunération dans son choix d'exercice professionnel, mais qu'il lui a préféré une prise de risque qu'il qualifie de relative : certes, la certitude d'avoir un revenu à la fin du mois est moindre qu'en exercice salarié, mais il pense qu'il existera toujours de la demande de soins en kinésithérapie, et donc qu'il n'y a pas trop de risques de pertes de revenus, sauf déremboursement éventuel de la kinésithérapie par la sécurité sociale (entretien 4).

Le choix de mode d'exercice professionnel de G et de I n'a pas été impacté par la fiabilité de rémunération, mais la crise sanitaire a été pour eux source de réflexions à ce sujet : I, encore étudiante, s'est posée des questions pendant le premier confinement, mais garde espoir en l'avenir pour qu'il n'y ait plus de fermeture de cabinet ; G s'est questionné de la même manière, mais explique n'avoir pas assez de recul au moment de l'entretien pour reconsidérer ces choix d'exercices professionnels (entretien 7 et 9).

B, en qualité de directeur des ressources humaines, explique que les choix d'exercice professionnel des kinésithérapeutes salariés seraient davantage dictés par des valeurs d'équipe, d'expertise, et de diversification des parcours professionnels, que par la fiabilité de rémunération, mais que cette dernière a pris de la place dans l'orientation des kinésithérapeutes suite à la situation sanitaire. Tous les postes des établissements dont il est responsable sont aujourd'hui pourvus, et ce pour la première fois. Il cite deux raisons à cela : un changement de mode d'exercice de kinésithérapeutes libéraux suite à la fermeture des cabinets, et une orientation vers le salariat des néo-diplômés présents dans les établissements lors de la crise (entretien 2). Cet avis est d'ailleurs partagé par A, formatrice en IFMK, qui estime que cela a eu une incidence sur le choix d'exercice des dernières années (entretien 1).

Tous ne partagent pas cet avis. Par exemple, C nous explique que les professionnels libéraux « *ont quand même eu un matelas de l'Etat français équivalent à 1500€ [...] [et] qu'on oublie de dire que c'est juste 100€ de moins qu'un kiné salarié qui commence mais en allant bosser, pas en restant chez lui* » (entretien 3, ligne 211).

Il semblerait donc que la fiabilité de rémunération puisse influencer le choix de mode d'exercice de certains kinésithérapeutes. Ce critère pourrait jouer un rôle plus important suite à la crise sanitaire, mais cet avis n'est pas partagé par tous.

IV.1.2 Perspectives d'évolution

Lorsque nous avons demandé aux personnes interrogées ce que la notion de perspectives d'évolution évoquait pour eux, les réponses ont été multiples : formation conduisant à une « expertise », recherche, fonctions managériales (cadre, directeur d'hôpital...), enseignement, exercice en entreprise, coaching, développement de structures professionnelles, activités de coordination... Six estiment que leur choix d'exercice professionnel a été ou sera impacté par les perspectives d'évolution, et parmi eux deux sont en exercice libéral, deux en exercice salarié, un en exercice mixte, et un est encore étudiant.

B explique que l'exercice salarié présente les perspectives d'évolution les plus diverses. Celles-ci ont impacté son choix de mode d'exercice de manière inconsciente : il a décidé d'être kinésithérapeute salarié sans prévoir d'être cadre, d'être ensuite cadre sans prévoir d'être cadre supérieur de santé, d'être cadre supérieur de santé sans prévoir d'être directeur des soins, etc. En ce sens, il évoque les perspectives d'évolution plutôt comme un critère de fidélisation que d'attractivité. Il confirme d'ailleurs cette idée par son vécu en tant que DRH : les possibilités d'évoluer vers des carrières managériales permettraient davantage de fidéliser les soignants que de les attirer, car bien souvent les professionnels qui postulent n'envisagent pas déjà ces évolutions au moment de leur candidature (entretien 2).

A l'inverse, G explique qu'initialement, les perspectives d'évolution n'ont pas été prises en compte dans son choix de mode d'exercice (il s'est orienté vers la prévention en entreprise et la formation par curiosité), mais qu'aujourd'hui elles représentent pour lui une échappatoire à l'exercice clinique puisqu'il commence à être « *cassé physiquement* » (entretien 7, ligne 209).

Il estime être plus simple de développer le volume horaire alloué à ses activités en exercice libéral qu'en exercice salarié, ce qui l'empêche de changer de mode d'exercice et de se tourner vers le salariat.

Au-delà de ces questions de fidélisation envers l'un ou l'autre des modes d'exercice se pose la question de l'attractivité. La recherche est, pour certains, un facteur d'attractivité de l'exercice salarié. En effet, pour H, pratiquer un exercice salarié était un choix délibéré pour évoluer à terme vers de la recherche : il ne mentionne d'ailleurs pas de possibilités de recherche en exercice libéral (entretien 8).

Pour C, il est difficile de faire de la recherche et de l'enseignement en libéral, car il y existe un risque de tomber dans un cercle vicieux d'investissement et de rentabilisation difficilement compatibles avec ces activités. En ce sens, il conseille aux étudiants qui souhaitent s'orienter vers de l'enseignement et de la recherche de se tourner vers le salariat. Son choix de mode d'exercice a lui-même été influencé par la volonté d'exercer ce type d'activités, et donc par les perspectives d'évolution de son parcours de kinésithérapeute (entretien 3).

B rejoint ces difficultés de la recherche en exercice libéral, et explique notamment que pour lui ce type d'exercice ne permet pas aux professionnels d'avoir suffisamment de temps pour mener des actions de recherches, ni d'avoir de files actives de patients suffisantes pour permettre de solides études (entretien 2).

Cependant, la recherche attire certains professionnels vers l'exercice libéral. C'est le cas de F, car l'exercice libéral permet pour lui de s'affranchir des contraintes calendaires à la diversification des activités qu'il existe en secteur salarié. En effet, pour F, l'exercice libéral présente davantage de perspectives d'évolution car la liberté dans le choix des activités et le choix de son emploi du temps favorise le développement de projet hors prise en charge clinique. Il élargit alors la recherche, évoquée initialement, aux activités de coordination, de réseaux de soins, de prévention (entretien 6).

J, étudiant en deuxième année, rejoint cette idée en expliquant se projeter vers un exercice libéral car il souhaite développer des actions de solidarité internationale qui lui semblent être plus facilement compatibles avec un emploi du temps souple de kinésithérapeute libéral, qu'un emploi du temps plus figé d'un kinésithérapeute salarié (entretien 10).

Enfin, D souligne qu' « *en salariat, il y a des possibilités de cursus d'études financées par la structure qui permettent d'avoir des responsabilités dans des protocoles de recherche par exemple* » mais que cela « *est possible également en libéral dès lors que l'on s'en donne les moyens temporels et financiers »*, ce qui « *demande souvent quelques sacrifices* » (entretien 4, lignes 252 à 268). Dès lors, la question des perspectives d'évolution dans son choix de mode d'exercice professionnel ne s'est pas posée, car elle était possible dans les deux types d'exercices : pour lui, il ne faut pas se demander vers quel mode d'exercice on souhaite aller pour évoluer, mais plutôt « *de quoi j'ai envie aujourd'hui ? Quelles sont les perspectives que je peux mettre en place ? Qu'est-ce que j'ai envie de faire avancer ?* » indépendamment de son mode d'exercice 'entretien 4, ligne 279).

Ainsi, les perspectives d'évolution ont influencé le choix de mode d'exercice de certains professionnels vers le mode d'exercice salarié, comme vers le mode d'exercice libéral, chacun identifiant des moyens de facilitations aux perspectives d'évolution dans l'un ou l'autre des modes d'exercice. Pour certains, il n'existe pas de réelles différences concernant les perspectives d'évolution entre l'exercice libéral et l'exercice salarié, ce qui n'influence donc pas leur choix. Enfin, certains ne se sont ni intéressés ni questionnés à propos de ce critère dans leur choix de mode d'exercice professionnel.

IV.I.3 Conclusion des entretiens

La fiabilité de rémunération et les perspectives d'évolution ont influencé le choix du mode d'exercice professionnel de certaines personnes interrogées lors de nos entretiens. Nous inclurons donc ces facteurs dans notre questionnaire.

IV.2 Résultats du questionnaire

IV.2.1 Résultats généraux du questionnaire

835 réponses ont été obtenues. 15 réponses ont été exclues : il s'agissait de réponses de masseur-kinésithérapeutes diplômés d'état pour quatorze d'entre eux, et d'une réponse hors sujet. Au total, l'échantillon était donc composé de 820 réponses, soit environ 7% des étudiants en kinésithérapie en France.

CARACTÉRISTIQUE	EFFECTIF	%
GENRE		
Féminin	578	70,49%
Masculin	242	29,51%
ANNÉE		
K0 (=spécifique aux déficients visuels)	1	0,12%
K2 (=1ère année en institut de formation)	93	11,34%
K3 (=2ème année en institut de formation)	107	13,05%
K4 (=3ème année en institut de formation)	226	27,56%
K5 (=4ème année en institut de formation)	393	47,93%
ÂGE		
Entre 18 et 25 ans	765	93,29%
Entre 26 et 30 ans	36	4,39%
Entre 31 et 35 ans	12	1,46%
Entre 36 et 40 ans	2	0,24%
> 40 ans	5	0,61%
CSP D'AU MOINS UN DES DEUX PARENTS		
Absent/disparu	61	3,71%
Agriculteur exploitant	33	2,01%
Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise	136	8,29%
Cadre et profession intellectuelles supérieures	447	27,26%
Employé	494	30,12%
Ouvrier	70	4,27%
Profession intermédiaire	206	12,56%
Retraité	121	7,38%

Sans activité professionnelle	72	4,39%
RÉGION		
Auvergne-Rhône-Alpes	75	9,15%
Bourgogne-Franche-Comté	74	9,02%
Bretagne	71	8,66%
Centre-Val-De-Loire	22	2,68%
Grand Est	85	10,37%
Hauts-De-France	49	5,98%
Ile-De-France	151	18,41%
Normandie	41	5,00%
Nouvelle Aquitaine	152	18,54%
Occitanie	46	5,61%
Outre Mers	27	3,29%
Pays-De-La-Loire	16	1,95%
Sud	11	1,34%
QUOTA/HORS QUOTA		
Quota	762	92,93%
Hors quota (articles 25 et 27)	58	7,07%

Tableau 7: Caractéristiques des étudiants ayant répondu

IV.2.2 Projection professionnelle

CARACTÉRISTIQUE	EFFECTIF	%
PROJECTION PROFESSIONNELLE		
Exercice libéral	399	48,66%
Exercice mixte	182	22,20%
Exercice salarié	138	16,83%
Indécision professionnelle	96	11,71%
Projet de reconversion professionnelle	5	0,61%

Tableau 8: Projection professionnelle des étudiants ayant répondu

Les étudiants ayant répondu à ce questionnaire se projettent majoritairement vers l'exercice libéral (48,66%), l'exercice mixte (22,20%) puis vers l'exercice salarié (16,83%). La projection professionnelle des étudiants diffère de la répartition des étudiants entre les différents modes d'exercice (80% des kinésithérapeutes diplômés sont libéraux, 2,60% sont en exercice mixte, et 17,40% sont en exercice salarié) [6].

11,71% sont encore indécis quant à leur choix d'exercice professionnel, et 0,61% envisagent une reconversion professionnelle. Nous ne nous intéresserons pas davantage à ces deux catégories dans la suite de ce mémoire.

IV.2.3 Caractéristiques personnelles et projection professionnelle

Le Khi² est applicable dès lors que les effectifs sont supérieurs à 5 [53]. Lorsque les effectifs n'étaient pas supérieurs à 5, nous avons réalisé un regroupement de plusieurs catégories :

- aucune réponse "autre" n'a été obtenue pour le genre, donc seules les catégories "féminin" et "masculin" ont été conservées
- les catégories « emprunt pour financer les études » et « emprunt pour financer la vie quotidienne ont été rassemblées en une seule ;
- les tranches d'âges « entre 26 et 30 ans », « entre 31 et 35 ans », « entre 36 et 40 ans » et « > 40 ans » ont été regroupées en « plus de 26 ans » ;
- les catégories socio-professionnelles du représentant légal 1 et du représentant légal 2 ont été additionnées : les effectifs représentent alors la CSP d'au moins un des deux parents ;
- les étudiants passerelles et extra-communautaires ont été regroupés en « hors quota » ;
- les frais de scolarité ont été regroupés en trois classes : « <1000€ », « entre 1000 et 5000€ », « >5000€ » ;
- le nombre de stage a été classifié en « 0-1-2 », « 3-4 », et « 5-6-7 ».

Pour les régions d'études des étudiants, aucun recoupement ne nous a semblé pertinent. Nous avons alors fait le choix d'exclure les régions pour lesquelles les effectifs ne permettaient pas l'applicabilité du Khi².

CARACTÉRISTIQUE	EFFECTIFS			p-value	Coeff. corrélation
GENRE	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**4,7E-03**	**0,99**
Féminin	265	129	112		
Masculin	134	53	26		
ANNÉE	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**4,7E-04**	**Min[3] : 0,89 Max[4] : 1**
K2 (=1ère année en institut de formation)	30	24	18		
K3 (=2ème année en institut de formation)	34	28	25		
K4 (=3ème année en institut de formation)	111	56	32		
K5 (=4ème année en institut de formation)	224	73	63		
ÂGE	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS[5]**	**0,99**
Entre 18 et 25 ans	372	172	128		
> 26 ans	27	10	10		
CSP D'AU MOINS UN DES DEUX PARENTS	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS**	**Min : -0,19 Max : 1**
Absent/disparu	19	13	17		
Agriculteur exploitant	11	11	7		
Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise	71	31	18		
Cadre et profession intellectuelles supérieures	230	105	70		
Employé	252	103	77		
Ouvrier	36	9	14		
Profession intermédiaire	97	49	40		
Retraité	51	26	21		
Sans activité professionnelle	31	17	11		
RÉGION	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**4,46E-05**	**Min : -0,03 Max : 0,99**
Auvergne-Rhône-Alpes	35	16	12		
Bourgogne-Franche-Comté	29	17	8		
Bretagne	28	8	26		

[3] Min = coefficient de corrélation le plus bas

[4] Max = coefficient de corrélation le plus haut hors croisement de mêmes données

[5] NS = Non Significatif (p-value < 0,05 car risque α fixé à 0,05)

Grand Est	50	20	11		
Hauts-De-France	25	12	6		
Ile-De-France	59	48	31		
Normandie	22	7	9		
Nouvelle Aquitaine	77	18	14		
FRAIS DE SCOLARITÉ	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS**	**Min : 0,97 Max : 1**
<1000€	177	86	50		
Entre 1000 et 5000€	102	36	30		
>5000€	120	60	58		
EMPRUNT FDS + VIE QUOTIDIENNE	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS**	**0,97**
Oui	105	52	25		
Non	668	293	245		
CONTRAT DE FINANCEMENT	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**1,87E-26**	**-0,80**
Oui	10	17	48		
Non	387	159	85		
QUOTA / HORS QUOTA	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS**	**0,94**
Quota	374	163	129		
Hors quota	25	17	9		
NOMBRE STAGES EN EXERCICE LIBERAL	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**1,40E-05**	**Min : 0 Max : 0,97**
0 - 1 - 2	251	131	14		
3 - 4	134	47	16		
5 - 6 - 7	14	25	14		
NOMBRE STAGES EN EXERCICE SALARIÉ	**Libéral**	**Mixte**	**Salarié**	**NS**	**Min : 0,90 Max : 1**
0 - 1 - 2	146	69	49		
3 - 4	200	90	58		
5 - 6 - 7	53	23	31		

Tableau 9: Corrélation entre caractéristiques et projection professionnelle des étudiants

Concernant le genre, l'année, la région d'études, l'existence d'un contrat de financement signé par l'étudiant, et le nombre de stages en exercice libéral, l'hypothèse H0 (il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les groupes) est rejetée. Ce n'est pas le cas pour l'âge, la catégorie socio-professionnelle, les frais de scolarité, la contraction d'un emprunt, le fait d'être dans le quota de formation ou non, et le nombre de stages en exercice salarié.

Pour que des variables soient corrélées, il faut que le coefficient de Pearson soit proche de -1 ou +1, 0 reflétant une relation nulle entre les deux variables [54]. Nous observons alors que la projection professionnelle des étudiants :

- n'est pas corrélée avec la région d'études, et le nombre de stages en exercice libéral (coefficient proche de 0 et différence statistiquement significative) ;
- ne serait pas corrélée à la catégorie socio-professionnelle des représentants légaux (coefficient proche de 0 et absence de différence statistiquement significative, ce qui ne permet pas de conclure avec certitude) ;
- est corrélée avec le genre, l'année d'études, l'existence d'un contrat de financement signé par l'étudiant (coefficient proche de -1 ou 1, et différence statistiquement significative) ;
- serait corrélée avec l'âge, les frais de scolarité, la contraction d'un emprunt, le fait d'être dans le quota de formation ou non, et le nombre de stages en exercice salarié (coefficient proche de -1 ou 1, et absence de différence statistiquement significative, ce qui ne permet pas de conclure avec certitude).

Puisque toutes les caractéristiques ne sont pas corrélées à la projection professionnelle, nous rejetons l'hypothèse H1 (le choix d'exercice professionnel serait dépendant des caractéristiques personnelles des individus).

IV.2.4 Implication des différents critères : fréquences et effectifs

Afin de mesurer l'importance de chacun des facteurs socio-économiques dans le choix d'exercice professionnel de la population des étudiants MK, nous avons calculé la fréquence d'apparition de chacun des critères dans notre échantillon (fréquence des “oui” pour chacun des critères au sein des groupes des trois groupes de projection professionnelle, libérale, mixte et salariée).

Pour s'assurer que les différences observées n'étaient pas dues au hasard, nous avons réalisé un Khi² à partir des effectifs.

FRÉQUENCE en %- EFFECTIFS (n)				P-value
Modalité	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**	
Institut financé	6,27 (25)	12,09 (22)	17,39 (24)	
Emprunts	10,53 (42)	18,13 (33)	13,04(18)	
CSP	12,78 (51)	14,84 (27)	11,59 (16)	
Rémunération	43,86 (175)	54,95 (100)	28,26 (39)	
Fiabilité rémunération	23,06 (92)	37,91 (69)	18,12 (25)	
Équipe	16,54 (66)	48,9 (89)	44,2 (61)	
Diversité/spécificité	44,61 (178)	57,14 (104)	43,48 (60)	**9,13E-014**
Liberté d'entreprendre	57,89 (231)	51,65 (94)	31,16 (43)	
Autonomie	44,86 (179)	37,91 (69)	24,64 (34)	
Perspectives d'évolution	29,07 (116)	25,27 (46)	20,29 (28)	
Reconnaissance	31,33 (125)	33,52 (61)	22,46 (31)	
Stage	87,97 (351)	85,71 (156)	78,99 (109)	
Expérience antérieure	12,28 (49)	17,58 (32)	11,59 (16)	

Tableau 10: Fréquences et effectifs des critères en fonction de la projection professionnelle

Le risque α, qui est le risque de rejeter à tort H0 (il n'y a pas de différences statistiquement significative entre les groupes), a été fixé à 5 %. La p-value (9,13E-014) est ici inférieure à 0,05% : nous pouvons rejeter H0 et dire qu'il existe une différence statistiquement significative entre les groupes étudiés.

Les différences entre les groupes étant statistiquement significatives, nous pouvons réaliser un classement à partir des fréquences. Si nous attribuons un rang n à chacun de ces critères de manière à obtenir un classement par rang, nous obtenons le tableau suivant :

CLASSEMENT PAR RANG A PARTIR DE LA FRÉQUENCE			
Rang n	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
1	Stage *(87,97%)*	Stage *(85,71%)*	Stage *(78,99%)*
2	Liberté d'entreprendre *(57,89%)*	Diversité/spécificité des pathologies *(57,14%)*	Travail en équipe *(44,2%)*
3	Autonomie *(44,86%)*	Rémunération *(54,95%)*	Diversité/spécificité des pathologies *(43,48%)*
4	Diversité/spécificité des pathologies *(44,61%)*	Liberté d'entreprendre *(51,65%)*	Liberté d'entreprendre *(31,16%)*
5	Rémunération *(43,86%)*	Travail en équipe *(48,9%)*	Rémunération *(28,26%)*
6	Reconnaissance *(31,33%)*	Fiabilité de rémunération + autonomie *(37,91%)*	Autonomie *(24,64%)*
7	Perspectives d'évolution *(29,07%)*	Reconnaissance *(33,52%)*	Reconnaissance *(22,46%)*
8	Fiabilité de rémunération *(23,06%)*	Perspectives d'évolution *(25,27%)*	Perspectives d'évolution *(20,29%)*
9	Travail en équipe *(16,54%)*	Emprunts *(18,13%)*	Fiabilité de rémunération *(18,12%)*
10	CSP des représentants légaux *(12,78%)*	Expériences antérieures *(17,58%)*	Financement de l'institut *(17,39%)*
11	Expériences antérieures *(12,28%)*	CSP des représentants légaux *(14,84%)*	Emprunts *(13,04%)*
12	Emprunts *(10,53%)*	Financement de l'institut *(12,09%)*	CSP des représentants légaux + expériences antérieures *(11,59%)*
13	Financement de l'institut *(6,27%)*		

Tableau 11: Classement par rang des facteurs socio-économiques à partir de la fréquence

IV.2.5 Importance allouée à chacun des facteurs

Il est possible que certains facteurs aient une fréquence élevée, mais qu'ils jouent un rôle minime dans le choix individuel des étudiants, comparé à d'autres facteurs qui auraient une fréquence moindre mais qui joueraient un rôle majeur dans le choix d'exercice. Pour mettre en évidence l'importance de chacun des facteurs dans le choix d'exercice professionnel, nous avons donc demandé aux étudiants d'évaluer l'impact de chaque facteur sur une échelle de likert allant de 0 à 5, le 0 étant destiné à ceux qui considèrent que le facteur ciblé dans la question n'a pas influencé leur choix d'exercice. Ainsi, pour mesurer l'importance de chaque facteur, la moyenne a été calculée avec les notes de 1 à 5 (la part de 0 étant déjà mise en avant dans le calcul de la fréquence de chaque facteur dans l'échantillon).

Moyenne			
Facteur	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
Institut financé	3,52	3,91	4,04
Emprunt	3,61	4,09	3,67
CSP	3,00	3,70	3,63
Rémunération	3,56	3,96	3,64
Fiabilité rémunération	3,57	3,93	3,40
Équipe	3;52	3,62	3,26
Diversité/spécificité	3,27	3,81	3,42
Liberté d'entreprendre	3,49	3,74	3,44
Autonomie	3,36	3,71	2,97
Perspectives d'évolution	3,40	3,50	3,07
Reconnaissance	3,43	3,59	3,42
Stage	3,96	3,88	3,82
Expérience antérieure	3,12	3,66	3,19

Tableau 12: Importance des facteurs dans le choix d'exercice mesurée par la moyenne

Pour vérifier si les différences entre les moyennes sont statistiquement significatives, nous avons réalisé un test ANOVA à mesures répétées.

Within Subjects Effects

Cases	Sum of Squares	df	Mean Square	F	p
Projection	67.744	2	33.872	96.189	< .001
Residuals	10.564	30	0.352		
Facteur	182.269	12	15.189	69.623	< .001
Residuals	39.269	180	0.218		
Projection ⁎ Facteur	25.298	24	1.054	5.548	< .001
Residuals	68.394	360	0.190		

Note. Type III Sum of Squares

Tableau 13 : ANOVA à mesures répétées

Nous observons alors que :

- les différences entre les groupes de projection professionnelles sont statistiquement significatives (F(2,30)=96,189 ; p < 0,01) ;
- les différences entre les groupes de facteurs socio-économiques sont statistiquement significatives (F12,30)=69,623 ; p < 0,01) ;
- les différences entre l'interaction la projection professionnelle et les facteurs socio-économiques sont statistiquement significatives (F24,360)=5,548 ; p < 0,01).

Ainsi, les différences étant statistiquement significatives, nous pouvons réaliser un classement à partir des moyennes obtenues. Si nous attribuons un rang à chacun de ces critères de manière à obtenir un classement par rang à partir de la moyenne, nous obtenons le tableau suivant :

CLASSEMENT PAR RANG A PARTIR DE LA MOYENNE			
Rang n	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
1	Stage *(3,96)*	Emprunts *(4,09)*	Financement de l'institut *(4,04)*
2	Emprunts *(3,61)*	Rémunération *(3,96)*	Stages *(3,82)*
3	Fiabilité de rémunération *(3,57)*	Fiabilité de rémunération *(3,93)*	Emprunts *(3,67)*
4	Rémunération *(3,56)*	Financement de l'institut *(3,91)*	Rémunération *(3,64)*
5	Financement de l'institut + travail en équipe *(3,52)*	Stages *(3,88)*	CSP des représentants légaux *(3,63)*
6	Liberté d'entreprendre *(3,49)*	Diversité/spécificité des pathologies *(3,81)*	Liberté d'entreprendre *(3,44)*
7	Reconnaissance *(3,43)*	Liberté d'entreprendre *(3,74)*	Diversité/spécificité des pathologies + reconnaissance *(3,42)*
8	Perspectives d'évolution *(3,40)*	Autonomie *(3,71)*	Fiabilité de rémunération *(3,40)*
9	Autonomie *(3,36)*	CSP des représentants légaux *(3,70)*	Travail en équipe *(3,26)*
10	Diversité + spécificité des pathologies *(3,27)*	Expériences antérieures *(3,66)*	Expériences antérieures *(3,19)*
11	Expériences antérieures *(3,12)*	Travail en équipe *(3,62)*	Perspectives d'évolution *(3,07)*
12	CSP des représentants légaux *(3,00)*	Reconnaissance *(3,59)*	Autonomie *(2,97)*
13		Perspectives d'évolution *(3,50)*	

Tableau 14: Classement par rang des facteurs socio-économiques à partir de la moyenne

Afin de comparer plus facilement les deux classements par rang à partir de la fréquence et de la moyenne, nous avons réalisé le tableau suivant :

COMPARAISON DES CLASSEMENTS PAR RANG A PARTIR DE LA FRÉQUENCE (F) ET DE LA MOYENNE (M)						
Facteur	Libéraux		Mixtes		Salariés	
	F	M	F	M	F	M
Institut financé	13	5	12	4	10	1
Emprunt	12	2	9	1	11	3
CSP	10	12	11	9	12	5
Rémunération	5	4	3	2	5	4
Fiabilité rémunération	8	3	6	3	9	8
Équipe	9	5	5	11	2	9
Diversité/spécificité	4	10	2	6	3	7
Liberté d'entreprendre	2	6	4	7	4	6
Autonomie	3	9	6	8	6	12
Perspectives d'évolution	7	8	8	13	8	11
Reconnaissance	6	7	7	12	7	7
Stage	1	1	1	5	1	2
Expérience antérieure	11	11	10	10	12	10

Tableau 15: Comparaison des classements par rang à partir de la fréquence et de la moyenne

Nous observons donc des différences entre les deux classements par rang. Nous pouvons notamment citer certains facteurs comme :

- les emprunts ayant une fréquence faible (rang dans les plus bas), mais une importance moyenne élevée (rang dans les plus hauts)
- la diversité ou spécificité des pathologies ayant une fréquence en deuxième partie de classement (rang n ≥ 6), et une importance moyenne en première partie de classement (rang n < 5).

La moyenne étant sensible aux valeurs extrêmes, nous avons également calculé la médiane pour chacun des groupes.

MÉDIANE			
Modalité	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
Institut financé	4	4	4
Emprunt FDS + vie quotidienne	4	4	4
CSP	3	4	4
Rémunération	4	4	4
Fiabilité rémunération	4	4	4
Equipe	4	4	3
Diversité/spé	3	4	3
Liberté d'entreprendre	3	4	4
Autonomie	4	4	3
Perspectives d'évolution	3	3	3
Reconnaissance	3	4	3
Stage	4	4	4
Expérience antérieure	3	4	3

Tableau 16: Importance des facteurs dans le choix d'exercice mesurée par la médiane

Nous observons alors une forte homogénéité des valeurs avec l'ensemble des médianes comprises entre 3 et 4. Pour avoir une meilleure idée de la dispersion des valeurs dans chacun des groupes, l'écart-type et les quartiles ont été calculés (annexe V).

IV.2.5 Conclusion des résultats quantitatifs

Nous avions posé les hypothèses H2 et H3 suivantes :

H2 : le travail en équipe serait le facteur le plus fréquent chez les étudiants se projetant sur un mode d'exercice salarié, mais jouerait un rôle moindre que les perspectives d'évolution

H3 : la rémunération serait le facteur le plus fréquent chez les étudiants se projetant sur un mode d'exercice libéral, mais jouerait un rôle moindre que la liberté d'entreprendre dans leur choix d'exercice professionnel

A la lumière de l'ensemble de ces résultats, nous constatons que :

- **les stages correspondent au facteur influençant le plus d'étudiants se projetant en exercice salarié (facteur le plus fréquent dans l'échantillon), mais jouent un rôle moindre que le financement de l'institut. Le travail en équipe n'arrive qu'en deuxième position en termes de fréquence dans l'échantillon, et joue un rôle plus important (3,26/5) que les perspectives d'évolution (3,07/5) dans le choix d'exercice professionnel**. **Nous rejetons donc l'hypothèse H2** ;

- **les stages correspondent au facteur influençant le plus d'étudiants se projetant en exercice libéral (facteur le plus fréquent dans l'échantillon), et jouent le rôle le plus important dans leur choix d'exercice professionnel. La rémunération n'est que le 5ème facteur en termes de fréquence (après le stage, la liberté d'entreprendre, l'autonomie, et la diversité ou spécificité des pathologies), et joue un rôle plus important (3,56/5) que la liberté d'entreprendre (3,49/5) dans le choix d'exercice professionnel. Nous rejetons donc l'hypothèse H3.**

IV.2.6 Réponses ouvertes du questionnaire

Les questions ouvertes permettaient aux étudiants de justifier leurs réponses fermées quant à l'influence de chaque facteur sur leur choix d'exercice professionnel. Elles viennent donc compléter les résultats quantitatifs obtenus, et permettent de mieux comprendre les classements obtenus, et donc le rejet des hypothèses H2 et H3.

Critère	Exercice	Nb rép.	Réponses
Financement de l'institut	Salarié	20	Contrat de financement (16) Rémunération de l'exercice libéral (3) Sécurité de l'emploi (1)
	Libéral	25	Remboursement de l'emprunt (25)
Emprunt	Salarié	10	Contrat de financement (3) Rémunération financière (1) Pression financière (6)
	Libéral	10	Remboursement plus aisé du prêt (5) Remboursement des parents (1) Stress financier moindre (4)
CSP des représentants légaux	Salarié	15	Soutien financier des parents (2) Autonomie financière (1) Modèle / contre modèle (2)
	Libéral	31	Maintien ou élévation du statut social (12) Modèle parental (9) Besoin de reconnaissance de la part des parents (1) Valeurs et éducation (3) Soutien financier des parents (6)
Rémunération	Salarié	25	Meilleure qualité de soins sans logique de rendement (4) Humain (1) Avantages du salariat (congés payés, 35h…) (17) Reconnaissance (1) Moindre charge de travail (2)

	Libéral	86	Avantages du salariat (congés payés, 35h…) (56) Meilleure reconnaissance (13) Charge de travail importante en libéral (8) Volonté d'exercice mixte (9)
Fiabilité de rémunération	Salarié	8	Assurance / sécurité (3) Stress moindre (2) Meilleure fiabilité en exercice salarié (3)
	Libéral	14	Plus de sérénité (3) Meilleure fiabilité en exercice salarié (10) Meilleure qualité de soins (1)
Travail en équipe	Salarié	23	Avantage de l'exercice salarié (7) Etre rassuré (2) Meilleur en exercice salarié (5) Valorisation lors des expériences de stage (1) Facilitation (3) Echanges (5)
	Libéral	30	Attrait pour le travail en équipe (15) Meilleur en exercice salarié (8) Mauvais en exercice salarié (4) Ne souhaite pas de travail en équipe (2) Choix des professionnels (1)
Diversité / spécificité des pathologies	Salarié	27	Manque de connaissances (1) Pathologie aiguë / chronique (9) Stimulation intellectuelle (7) Ennui (7) Se faire la main (1) Type de pratique (1) Efficacité (1)
	Libéral	71	Pathologie aigüe / chronique (11) Plus large diversité en libéral (32) Diversité stimulante cognitivement (21) Choix du type de patientèle (5) Qualité de soins (1)

			Difficulté des prises en charge en exercice salarié (1)
Liberté d'entreprendre	Salarié	15	Avantages (4) Indépendance (1) Travailler plus (1) Caractéristique du libéral (9)
	Libéral	59	Volume horaire / souplesse dans l'emploi du temps (23) Problèmes liés à l'institution (5) Besoins des patients (1) Reconnaissance (1) Rentabilité financière (3) Peur de la routine (1) Meilleure en libéral (26)
Autonomie	Salarié	11	Recherche d'une autonomie moindre (1) Caractéristique de l'exercice libéral (9) Source de motivation (1)
	Libéral	25	Matériel (3) Autonomie moindre en exercice salarié (15) Relation personne d'autorité (médecin/cadre) – MK (5) Efficacité des prises en charge (1) Technicien vs ingénieur (1)
Perspectives d'évolution	Salarié	4	Recherche (1) Formation (1) Enseignement (1) Evolution lente (1)
	Libéral	27	Carrière hospitalière (2) Plus diverses en exercice salarié (5) Moins diverses en exercice salarié (6) Eviter la routine (4) Formation (4) Recherche (3) Spécificité d'exercice (1) Choix plus tardif dans la vie professionnelle (2)
Reconnaissance	Salarié	3	Financière (1)

			Représentation par les autres professionnels (2)
	Libéral	40	Financière (11) Estime de soi (1) Mauvaise en exercice salarié (15) Etudes (3) Morale (1) Tenue hospitalière (1) Sociale (4) MK rabaissés par les médecins (3) Ancienneté et non qualité (1) Source de motivation (14)
Stages	Salarié	34	Confirmation / infirmation (16) Modèle / contre modèle (3) Mauvaise expérience en exercice libéral (5) Choix d'orientation (10)
	Libéral	168	Confirmation / infirmation (21) Contre modèle en exercice salarié (8) Expériences positives / négatives (25) Choix d'orientation (7) Ouverture d'esprit (3) Perception d'éléments répulsifs à l'exercice salarié (47) Qualité pédagogique (5) Discours des tuteurs (3) Discours des autres étudiants (1) Manque de concret en cours (8) Balance stage exercice libéral / salarié (1) Affine la vision des différents modes d'exercice (39)
Expériences antérieures	Salarié	4	Mauvaises expériences du libéral (4)
	Libéral	3	Conseils du choix de mode d'exercice (1) Forge la représentation des métiers (2)

Tableau 17 : analyse des données qualitatives obtenues à partir des réponses ouvertes

V. Discussion

V.1 Analyse

L'objectif de ce travail de recherche était de répondre à la problématique "quels sont les facteurs socio-économiques influençant majoritairement le choix d'exercice professionnel des futurs masseur-kinésithérapeutes ?". Pour cela, nous voulions évaluer la corrélation entre les caractéristiques personnelles des individus et leur choix d'exercice professionnel, et classer les facteurs socio-économiques explorés en termes de fréquence et d'importance accordée par l'échantillon.

V.1.1 Caractéristiques du répondant et projection professionnelle

La projection professionnelle est corrélée avec le genre, l'année d'étude, et le fait d'avoir ou non un contrat de financement de la formation ; elle ne l'est pas avec la région d'études, et le nombre de stages en exercice libéral.
L'absence de différence statistiquement significative ne nous permet pas de conclure avec certitude s'il existe une :

- corrélation entre la projection professionnelle et l'âge, les frais de scolarité, la contraction d'un emprunt, le fait d'être ou non dans le quota de formation, et le nombre de stages en exercice salarié (coefficient de Pearson proche de -1 ou 1) ;
- absence de corrélation entre la projection professionnelle et la CSP des représentants légaux (coefficient de Pearson proche de 0).

La réorganisation des réponses en classes ayant des effectifs supérieurs à 5, pour permettre l'applicabilité du khi², pourrait expliquer les résultats obtenus. De nouvelles études, avec de plus grands effectifs, sont nécessaires pour tirer des conclusions plus solides.

Si la projection professionnelle est corrélée avec seulement trois des caractéristiques du répondant (genre, année d'études, contrat de financement), alors les influences extérieures sont susceptibles de jouer un rôle plus important dans l'orientation des étudiants. Cela est encourageant car des actions, via la formation et l'information par exemple, peuvent être menées pour augmenter l'intérêt que portent les étudiants à l'exercice salarié.

V.1.2 Place de chacun des facteurs dans les classements

Nous allons discuter individuellement la place de chacun des facteurs dans la projection professionnelle des étudiants vers l'exercice libéral et l'exercice salarié.

V.1.2.1 Financement de l'institut

L'influence exercée par le financement de l'institut ne concerne que 17,39% des étudiants se projetant en exercice salarié, mais les concerne de façon majeure puisque ce critère arrive en première place, en termes d'importance, avec une évaluation moyenne à 4,04/5. Cette première place pourrait s'expliquer par l'existence de contrats de financement de la formation engageant les étudiants à travailler un certain nombre d'années dans des établissements de santé, en contrepartie du financement de leur formation, comme semble le montrer le croisement de l'évaluation entre 0 et 5 et de l'existence d'un contrat (annexe VIII).

Le financement de l'institut influence le choix d'exercice de seulement 6,27% des étudiants se projetant en **libéral**, en faisant le dernier facteur du classement en termes de fréquence. En termes d'importance moyenne, il arrive en 5ème position (3,52/5). Ainsi, comme pour ceux se projetant en exercice salarié, le coût de la scolarité influence le choix d'exercice professionnel, mais seulement d'un nombre très faible d'étudiants. De plus, la totalité des étudiants se projetant en exercice libéral concernés évoquent, dans les questions ouvertes, la contrainte du remboursement d'un emprunt qui, pour eux, n'est compatible qu'avec un exercice libéral. Nous avions fait le choix de distinguer le financement de l'institut de la souscription d'un emprunt, pour évaluer s'il existait une influence du financement de l'institut plus large que la seule souscription d'emprunts. Il ne semblerait donc pas que ce soit le cas. Alors, les chiffres obtenus pour ce facteur semblent être surestimés.

V.1.2.2 Emprunt

Les emprunts influencent relativement peu d'étudiants se projetant en **exercice salarié** (13,04%), mais le font de manière importante (3,67/5) puisque ce facteur arrive en 3ème position du classement réalisé à partir de l'importance moyenne. La fiabilité de rémunération, donc la certitude d'avoir des revenus à la fin du mois, pourrait expliquer que certains étudiants se tournent davantage vers l'exercice salarié pour rembourser leur emprunt.

10,53% des étudiants se projetant en **exercice libéral** sont influencés, dans leur choix d'exercice, par la souscription d'un emprunt, et évalue en moyenne cette influence à 3,61/5. Ce facteur arrive alors en deuxième position des facteurs ayant le plus gros impact sur la projection professionnelle. Ainsi, un dixième des étudiants seulement sont influencés par leur emprunt, mais ils le sont de manière majeure.

V.1.2.3 CSP des représentants légaux

Seuls 11,59% des étudiants se projetant en **exercice salarié** estiment que la catégorie socio-professionnelle de leurs représentants légaux influence leur orientation, mais l'impact de ce facteur est évalué à 3,63/5, en faisant le 4ème facteur du classement par importance moyenne. Certains expliquent que :

- si leurs parents avaient été de catégorie socio-professionnelle supérieure, alors ils n'auraient pas eu à souscrire de contrat de financement de leur formation avec des établissements de santé, et auraient pu envisager un autre mode d'exercice ;
- à l'inverse, si leurs parents n'avaient pas pu financer leurs études, ils auraient dû souscrire un emprunt, et se tourner vers l'exercice libéral pour le rembourser plus facilement ;
- l'insécurité de l'emploi a touché leurs parents, les incitant à choisir un exercice permettant une fiabilité de rémunération ;
- leurs parents exercent en milieu hospitalier, partageant avec eux leur valeur de solidarité et leur “*amour du service public*”, influençant ainsi leur choix d'exercice. Cela évoque la notion de reproduction de Bourdieu et Passeron [55].

L'impact de la catégorie socio-professionnelle des représentants légaux sur l'orientation des étudiants vers l'exercice salarié semble donc être de deux ordres : économique, et morale.

La catégorie socio-professionnelle des représentants légaux correspond au facteur influençant le moins le choix des étudiants se projetant en **exercice libéral**, à la fois en termes de fréquence (12,78%) et d'importance (3/5). Les étudiants influencés par ce facteur expliquent :

- que si leurs parents avaient pu les aider financièrement, alors ils auraient pu plus facilement se tourner vers l'exercice salarié ;
- qu'ils auraient peut-être moins besoin de prouver à leurs parents qu'ils peuvent bien gagner leur vie s'ils avaient été de catégorie socio-professionnelle inférieure ;
- que leurs parents, exerçant à titre libéral, ne leur auraient alors pas inculqués un « *mode de pensée libéral* » ;
- qu'ils n'auraient pas fait office de modèle ou de contre-modèles (« *Mes parents sont libéraux et sont leur propre patron je vois les avantages d'être libéral chaque jour* », « *mes parents sont fonctionnaires, ça ne me plaît pas* »)

Les réponses ouvertes obtenues semblent aller dans le sens des travaux de Verguier, et confirment le principe d'homologie structurale chez les étudiants en kinésithérapie : il semblerait qu'il existe une certaine volonté de maintenir ou de gravir les échelons sociaux. Celle-ci pourrait être inconsciente pour de nombreux étudiants, et expliquer que les chiffres obtenus soient si faibles, alors que la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est l'une des plus représentées parmi les étudiants en kinésithérapie.

V.1.2.4 Rémunération

Lorsque l'on demande aux étudiants si leur choix d'exercice professionnel serait différent si la rémunération était identique en libéral et en salariat à heures de travail égales, 28,26% des étudiants se projetant en **exercice salarié** disent que oui, évaluant l'impact de ce changement à 3,64/5.

Parmi les raisons évoquées dans les réponses ouvertes, nous pouvons citer des réponses telles que « *ce que je regrette dans le libéral c'est l'humain et le nombre de patient à la fois. On ne serait plus payés à l'acte et nous pourrions alors proposer du travail de qualité sans chercher un rendement* », « *Ce qui m'embête dans la pratique en libéral, c'est que le gain soit proportionnel au nombre de patients vus, ça rend l'activité presque commerciale. Si ce système change, pourquoi pas travailler en libéral oui* » ou encore « *oui, car ce qui me repousse dans le libéral est justement la charge de travail très importante* ».

La recherche de rentabilité et la logique de « travailler plus pour gagner plus » conduirait, pour les étudiants, à une diminution de la qualité des soins, ce qui serait un élément répulsif à l'exercice libéral et expliquerait les résultats obtenus.

La rémunération, que nous pensions être le facteur influençant le plus d'étudiants se projetant en **libéral**, n'arrive qu'en 5ème position du classement réalisé à partir des fréquences (43,86% d'étudiants concernés). Elle influence leur choix d'exercice à 3,56/5. Ces étudiants expliquent alors que si la rémunération était la même, à heures de travail égales, alors ils se projetteraient en exercice salarié car « c*'est le point noir du salariat. Après 5 ans d'études... Une reconnaissance de l'hôpital accompagnée d'une revalorisation salariale seraient les bienvenues* », et qu'une fois ce « point noir enlevé » de nombreux avantages les inciteraient davantage à se tourner vers l'exercice salarié : « *vacances, congés maladie et maternité* », « *formations plus accessibles* », « *moins d'administratif à faire* », « *pluridisciplinarité* » « *service de réanimation particulièrement intéressants* »… Ainsi, il semblerait que, pour ces étudiants, la rémunération soit un facteur discriminant du choix d'exercice professionnel, l'emportant sur de nombreux facteurs pourtant jugés attractifs de l'exercice salarié par les étudiants.

V.1.2.5 Fiabilité de rémunération

La fiabilité de rémunération, chez les étudiants se projetant en **exercice salarié,** arrive 4 places après la rémunération dans le classement réalisé à partir des fréquences, et 5 places après dans le classement réalisé à partir des moyennes. Nous pouvons imaginer que des facteurs comme la possibilité en exercice libéral de souscription à des mutuelles, ou la possibilité de travailler plus d'autres mois pour compenser l'absence éventuelle d'entrées financières, expliquent que la fiabilité de rémunération n'occupe pas une place plus importante dans le choix d'exercice professionnel.

La fiabilité de rémunération influence le choix d'exercice de 23,06% des étudiants se projetant en **exercice libéral**, et ce à 3,57/5, la plaçant alors en 3ème place du classement réalisé à partir de l'importance moyenne. Cependant, les réponses ouvertes semblent montrer que pour beaucoup, la fiabilité de rémunération est meilleure en exercice salarié : « *avoir un salaire fixe permet de pouvoir se poser et prévoir un peu son futur avec plus de sérénité* », « *disons que si en libéral on a la sécurité du salarié, ça peut être intéressant* », « *être en libéral est plus intéressant mais aussi plus risqué* ». Il semblerait donc que beaucoup d'étudiants aient répondu « *oui* » à la question « *si la fiabilité de rémunération était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il ton choix ?* » dans le sens où cela conforterait leur choix d'exercice. Cela fausse donc probablement la place qu'occupe la fiabilité de rémunération dans les facteurs attractifs de l'exercice libéral.

V.1.2.6 Travail en équipe

Le travail en équipe a une fréquence élevée (44,20%), témoignant qu'il s'agit d'un facteur attirant beaucoup d'étudiants vers l'**exercice salarié**. Cependant, l'importance que les étudiants accordent à ce facteur (3,26/5) est l'une des plus faibles parmi les facteurs étudiés : le travail en équipe n'arrive qu'en dixième position sur treize. Il semblerait donc que les possibilités qu'offrent le travail en équipe (prise en charge pluridisciplinaire, encadrement par les pairs...) soit une plus-value attractive à l'exercice salarié, mais qu'elles jouent un rôle relativement faible dans le choix d'exercice professionnel par comparaison à d'autres facteurs. Cela pourrait s’expliquer par la possibilité de travailler également en interprofessionnalité en exercice libéral.

16,54% des étudiants se projetant en **exercice libéral** sont influencés par la présence ou l'absence de travail en équipe. Ce facteur influence leur choix à 3,52/5. Certains expliquent que si le travail en équipe était identique en libéral et en salariat, cela modifierait leur choix d'exercice professionnel car :

- le travail en équipe n'est pas quelque chose qui leur convient, d'où leur choix d'exercice libéral ;
- ils se tournent vers l'exercice libéral pour pouvoir choisir les professionnels de santé avec qui ils collaborent ;
- l'ambiance des équipes en exercice salarié serait moins bonne que celle de l'exercice libéral ;
- cela conforterait le choix d'exercice libéral pour ceux estimant que le travail en équipe est meilleur en exercice salarié.

Nous observons donc trois profils d'étudiants : ceux n'appréciant pas le travail en équipe, ceux souhaitant s'entourer de collègues qu'ils choisissent, et ceux qui aimeraient retrouver le même travail en équipe dans les différents modes d'exercice. Le fait que certains étudiants aient répondu que cela conforterait, et non changerait leur choix d'exercice, fausse la place qu'occupe ce facteur dans le choix d'exercice des étudiants se projetant en libéral.

V.1.2.7 Diversité ou spécificité des pathologies

En termes de fréquence chez les étudiants se projetant en **exercice salarié**, le travail en équipe est suivi de près par la diversité ou la spécificité des pathologies (43,48%), dont l'importance moyenne dans le choix d'exercice professionnel est de 3,42/5. Les réponses ouvertes témoignent d'une diversité de point de vue : pour certains, l'exercice salarié équivaut à un exercice centré sur quelques pathologies seulement, alors que d'autres expliquent que « *en salariat, "on se fait la main" et on voit plus de pathologies différentes* ». Il semble donc difficile de savoir qui de l'exercice d'hyper-techniciste (centré sur les pathologies) ou de celui de polyvalent attire davantage les étudiants vers l'exercice salarié.

Nous notons toutefois que plusieurs étudiants mentionnent les prises en charge aiguës (citant notamment des prises en charge neurologiques telles que les AVC ou blessures médullaires, et vasculaires/traumatologiques comme les amputations) comme l'apanage de l'exercice salarié. Certains expliquent d'ailleurs que si de telles prises en charge étaient possibles dans tous les modes d'exercice, alors ils se tourneraient probablement vers l'exercice libéral. Nous pouvons alors nous demander si le caractère aigu ou chronique des prises en charge constitue un facteur d'attractivité plus important que l'orientation « expert » ou « généraliste » que nous envisagions en choisissant d'inclure ce facteur à notre étude.

La diversité ou la spécificité des pratiques influence le choix de 44,61% des étudiants se projetant en **exercice libéral**. L'impact évalué est de 3,27/5, soit l'un des plus faibles parmi les facteurs étudiés. La majorité des discours semblent associer l'exercice salarié à un seul type de pathologies, peu compatible avec leur « *peur de la routine* ». La diversité des pratiques serait pour eux « u*n moyen d'échapper à la routine qu'on peut retrouver en salariat* », et même « *plus stimulante cognitivement* ». Certains appréhendent aussi la difficulté des prises en charge rencontrées en salariat, comme cet étudiant qui explique que « *[Il] n'aime[rait] pas travailler en salariat car les pathologies sont plus compliquées à traiter car il s'agit de sorties d'opération* ». Comme évoqué dans les travaux de Cazenave, Damour et Verguier [16-17-18], il existe donc pour les étudiants un clivage en termes de diversité ou de spécificité entre le mode d'exercice libéral, et le mode d'exercice salarié. Cependant, ce facteur semble jouer un rôle relativement faible par rapport aux autres facteurs compte tenu de la place occupée dans le classement réalisé à partir des importances moyennes.

V.1.2.8 Liberté d'entreprendre

La liberté d'entreprendre, quant à elle, arrive en 4ème position en termes de fréquence (31,16%), et en 6ème position en termes d'importance moyenne (3,44/5). Il peut sembler surprenant de voir la liberté d'entreprendre arriver aussi haut dans le classement des étudiants se projetant en **exercice salarié**, puisqu'il s'agit d'une caractéristique souvent associée à l'exercice libéral, ce que confirment d'ailleurs certains étudiants dans leurs réponses ouvertes, expliquant que « *c'est ce qui caractérise le mode d'exercice libéral* ».

Lorsque nous regardons les réponses de plus près, nous constatons que beaucoup d'entre eux se projettent certes vers un mode d'exercice salarié, mais à court terme, expliquant que « *cela me donnerait envie de rester travailler en salariat car une des facettes du libéral qui m'attire est justement cette liberté* » ou encore que « *si la liberté d'entreprendre était plus importante en salariat je n'aurai pas forcément l'envie d'aller en libéral par la suite car je serai plus indépendant* ». Ainsi, lorsqu'ils répondent que si la liberté d'entreprendre était identique en libéral et en salariat cela changerait leur choix d'exercice, il semblerait qu'ils ne répondent plus en étudiant se projetant en exercice salarié, mais en tant qu'étudiant se projetant en exercice libéral à long terme. Cela fausse probablement la place, dans les classements de notre étude, qu'occupe la liberté d'entreprendre dans le choix d'exercice des étudiants se projetant en exercice salarié.

La liberté d'entreprendre est le 2ème facteur influençant le plus d'étudiants se projetant en **exercice libéral** avec une fréquence de 57,89%, et plus de 13% d'avance sur le 3ème facteur. Elle influence les étudiants à 3,49/5. Qu'elle influence un grand nombre d'étudiants ne nous étonne pas, mais nous pensions qu'elle serait le facteur le plus important contribuant à leur choix d'exercice libéral. Pourtant, elle arrive en 7ème position. Cela pourrait peut-être s'expliquer par la possibilité de ne pas travailler à temps plein en salariat pour se libérer quelques demi-journées, tout en complétant les autres journées par des heures dans les structures salariées après 17h [5] : cela se rapprocherait de la liberté d'entreprendre existant en libéral, minimisant l'impact de cette dernière dans le choix d'exercice professionnel.

V.1.2.9 Autonomie

L'autonomie, pour les étudiants se projetant en **exercice salarié**, arrive en 6ème position en termes de fréquence (24,64%), mais en dernière position en termes d'importance moyenne. Il s'agit donc d'un facteur influençant près d'un quart des étudiants, mais de manière moindre que n'importe quel autre facteur. Si nous nous intéressons aux réponses ouvertes pour analyser ces résultats, nous constatons que pour la plupart, l'autonomie est moindre en salariat qu'en libéral.

Nous mettons alors en avant deux profils d'étudiants :

- ceux qui recherchent une autonomie moindre, choisissant l'exercice salarié en début de vie professionnelle, pour être rassuré et sécurisé ;
- ceux qui ont répondu que oui, si l'exercice salarié permettait autant d'autonomie que l'exercice libéral, leur choix d'exercice serait différent, mais dans le sens où il serait conforté.

Ce dernier cas de figure fausse probablement la place qu'occupe l'autonomie dans le classement des facteurs par fréquences puisque ce n'est pas l'autonomie actuelle perçue par les étudiants qui est attractive, mais ce qu'elle pourrait être si elle était développée davantage.

44,86% des étudiants se projetant en exercice libéral sont influencés par l'**autonomie**, évaluant l'impact de celle-ci à 3,36/5. Les avis concernant les différences d'autonomie entre l'exercice libéral et l'exercice salarié sont très distincts selon les personnes répondant. Un étudiant déclare que « *en soit il y a presque tout d'identique, sauf le matériel: en effet en salariat il faut faire des démarches administratives importantes si on veut du nouveau matériel, ce qui n'est pas forcément le cas en libéral* » alors que d'autres nous expliquent que « *en salariat on doit suivre les instructions des médecins* », ou encore que « *nous n'avons peut-être pas fait 10 ans de médecine mais ce ne sont pas à eux de nous dicter nos protocoles (je n'opère pas à leur place)* ».

Ces différences de point de vue peuvent expliquer que, malgré une fréquence très élevée, l'autonomie n'occupe que la 10ème place sur 13 dans le classement réalisé à partir des importances moyennes : ceux pour qui l'autonomie n'est que peu différente évalueraient l'impact de celle-ci sur leur choix d'exercice professionnel de manière plus faible que ceux pour qui l'exercice salarié ne présente aucune autonomie, diminuant dès lors la place occupée par l'autonomie dans ce classement.

V.1.2.10 Perspectives d’évolution

Les perspectives d'évolution influencent le choix de 20,29% des étudiants se projetant vers l'**exercice salarié**, cependant, elles l'influencent peu puisque ce facteur arrive en avant-dernière position avec une importance dans leur choix évaluée à 3,07/5. Cela pourrait s'expliquer par une volonté de développer d'abord un exercice clinique avant d'envisager de faire évoluer son parcours de kinésithérapeute. Si cela est le cas, alors les perspectives d'évolution seraient peut-être davantage un facteur de fidélisation qu'un facteur d'attractivité, comme le soulignaient certaines personnes interrogées lors de nos entretiens.

Les perspectives d'évolution influencent le choix de 29,07% des étudiants se projetant en **exercice libéral**. Ceux-ci évaluent cette influence à 3,4/5. Les réponses ouvertes semblent montrer que les étudiants perçoivent les perspectives d'évolution presque uniquement par le prisme de la formation continue. Quelques-uns évoquent la recherche, mais aucune autre perspective d'évolution n'est mentionnée. Ces chiffres pourraient donc s'expliquer par une méconnaissance ou par une absence de réflexion de la part des étudiants quant aux perspectives d'évolution du parcours d'un kinésithérapeute.

V.1.2.11 Reconnaissance

Pour 22,46% des étudiants se projetant en **exercice salarié**, la reconnaissance est un facteur attractif du salariat. Cela influence leur choix à 3,42/5. Nous nous attendions à des résultats moindres puisque le collectif sauvons la kinésithérapie hospitalière déplorait un manque de reconnaissance [10]. Ainsi, qu'il existe un manque de reconnaissance ou non, cela attire tout de même 22,46% des étudiants. Nous verrons, en analysant les résultats de ceux se projetant en exercice libéral, si la perception d'un manque de reconnaissance en exercice salarié entraîne une projection vers l'exercice libéral « par défaut ».

31,33% des étudiants se projetant en **exercice libéra**l seraient prêts à s'orienter vers l'exercice salarié si la reconnaissance était la même en libéral et en salariat. Ils évaluent l'influence de la reconnaissance à 3,43/5. Les étudiants déplorent un réel manque de reconnaissance des kinésithérapeutes salariés, et ce concernant différents types de reconnaissance : « *Si la reconnaissance au travail comprend la reconnaissance morale, financière et la valorisation du diplôme... Alors oui, je trouve que le monde salariat à une reconnaissance moindre de cela comparativement au libéral (par l'institution, les autres professionnels de santé notamment)* ».

Ils mettent notamment en avant une reconnaissance inadaptée au niveau de formation des kinésithérapeutes. Nous pouvons citer un étudiant expliquant que « l*e fait d'être peu payé et d'être assez mal traité à l'hôpital (devoir faire des heures sup, faire le boulot de certaine AS ou infirmières mais d'être moins payé...), je trouve ça assez dégradant par rapport aux années d'études que l'on a eu* » ou encore un autre disant que « *on a 5 ans d'étude (autant que les autres professions médicales) et 0 reconnaissance* ». Ce manque de reconnaissance semble être particulièrement caractéristique de l'exercice salarié puisque « *l'exercice salarial n'est pas assez reconnu, et mérite de l'être comme il l'est en libéral* ». Le type de reconnaissance possible en exercice salarié questionne certains étudiants. L'une d'entre elles nous explique qu'elle a « *l'impression que la reconnaissance en salariat est orientée vers l'ancienneté et non vers la qualité professionnelle du kiné* ». De plus, pour elle « *le patient ne choisit pas le kiné et ne choisit pas non plus de rester avec lui. En libéral, les patients viennent par bouche à oreille donc c'est une forme de reconnaissance de la qualité des soins* ».

V.1.2.12 Stages

Les **stages** correspondent au facteur influençant l'orientation du plus grand nombre d'étudiants vers l'exercice salarié (78,99%), et au 2ème facteur jouant le plus grand rôle dans ce choix (3,82/5). Les réponses ouvertes montrent que les stages viennent faire évoluer les représentations des étudiants MK des différents modes d'exercice, confirmant ou infirmant leurs premières idées de choix d'exercice.

En effet, une étudiante dit ainsi « *j'avais une mauvaise image du salariat jusqu'à que j'y fasse un stage qui a changé mon avis* » tandis que d'autres disent, en parlant des stages, « *Ils ont confirmé ma volonté d'exercer en secteur salarié* » ou à l'inverse «*ils ont juste confirmé que je ne voulais pas de libéral* ».

De plus, les expériences positives ou négatives de stages contribuent à la projection professionnelle : pour l'illustrer, nous pouvons citer cet étudiant expliquant que «*[ses] stages en libéral se sont globalement tous moyennement voire mal passés et [ses] stages en salariat se sont tous plutôt bien voire super bien passés. [Il s'y est] donc senti beaucoup plus à l'aise en salariat et plus épanoui ! Ils ont confirmé [sa] volonté d'exercer en secteur salarié.*»

Enfin, les stages sont un lieu de rencontre de modèles ou de contre-modèles qui, s'ils ne sont pas confrontés à d'autres expériences, semblent orienter le choix d'exercice. C'est ce qui s'est passé pour cet étudiant rapportant qu'il « *[a] tout simplement détesté [son] stage en libéral. [Il n'y a] vu que des entorses de chevilles et des lombalgies. De plus, le kiné prenait 5 patients en même temps et cela ne correspond pas du tout à [sa] vision des choses concernant la relation avec le patient. [Il devait] réaliser un deuxième stage en libéral (et espér[ait] changer d'avis sur le sujet) mais la crise sanitaire a fait que ce stage a été annulé et remplacé par un stage en institution* ».

Le rôle du stage dans le choix d'exercice professionnel semble donc multiple, ce qui explique les classements que nous avons obtenus dans notre étude. Cela s'oppose cependant aux travaux de Damour qui semblent montrer que les expériences antérieures jouent un rôle plus crucial que les stages [17].

Les stages correspondent au facteur influençant le plus le choix d'exercice professionnel des étudiants se projetant vers l'**exercice libéral**, à la fois en termes de fréquence que d'importance moyenne. Les étudiants réalisent pourtant plus de stages en exercice salarié qu'en exercice libéral (voir annexe IX).

Nous observons même que certains étudiants ont réalisé la totalité de leurs stages en exercice salarié, mais se projettent tout de même en exercice libéral. Il semblerait donc que les expériences de stage en exercice salarié puissent dissuader les étudiants d'y travailler. C'est ce que semblent d'ailleurs illustrer les réponses ouvertes, certains étudiants expliquant être « *déçu[s] par le secteur hospitalier* », ou qu'ils « *avai[ent] déjà le désir de [se] diriger vers le libéral avant l'entrée en IFMK, mais n'avai[ent] pas d'image négative du salariat avant d'y faire des stages* ». Un étudiant nous explique même qu'il « *n'[a] pas eu de bonnes expériences en stage en secteur salarié donc malheureusement [il] pense que ça a grandement influencé mon choix. Pourtant ce sont deux lieux de travail parmi pleins d'autres mais ça [l]'a déjà refroidi sur le travail en institution* ».

Par ailleurs, certains étudiants évoquent le rôle des tuteurs de stages dans les représentations que les étudiants se font des modes d'exercice de la kinésithérapie : « *lors des stages, les tuteurs nous transmettent leurs connaissances et donc leur manière de faire/voir la profession. Il est de notre devoir de prendre du recul et d'en tirer ce qui nous intéresse, mais je pense que cela influence notre vision du métier futur* ». Cette influence pourrait donc être de deux types : une influence de la part des kinésithérapeutes libéraux qui dévaloriseraient peut-être l'exercice salarié, et une influence de la part des kinésithérapeutes salariés qui, peut-être mécontents ou lassés de leur exercice, dépeindraient un tableau négatif de l'exercice salarié.

Cette dernière observation souligne l'importance de la qualité de l'encadrement de stage sur la projection professionnelle. Or, Damour en 2016 expliquait que « *les "tuteurs" sont globalement peu responsabilisés dans leur fonction qu'ils ne reconnaissent pas en tant que telle. Les libéraux semblent isolés, et les salariés – dont la fonction d'encadrement leur est plus ou moins imposée – se déchargent sur les cadres formateurs* ». Il est probable que cela soit toujours d'actualité car, selon l'enquête du collège national de la kinésithérapie salariée (CNKS), 13,82% des tuteurs exercent cette fonction par contrainte [56].

Ainsi, les stages, influençant majoritairement le choix d'exercice des étudiants, vers l'exercice libéral comme l'exercice salarié, semblent être un lieu de rencontre des représentations de l'étudiant avec la réalité du terrain, ce qui, confronté aux discours des tuteurs et de l'équipe soignante, orienterait le choix de mode d'exercice professionnel.

V.1.2.13 Expériences antérieures

Chez les étudiants se projetant en **exercice salarié**, les expériences antérieures, elles, arrivent en dernière position en termes de fréquence (11,59%), et en avant dernière position en termes d'importance moyenne (3,07/5). Elles semblent donc jouer un rôle minime dans le choix d'exercice des étudiants, contrairement à ce que l'étude de Damour mettait en évidence [17].

La plupart des expériences antérieures ont été des expériences du libéral (annexe X). Il semblerait donc que les expériences de l'exercice libéral puissent être dissuasives à ce mode d'exercice, favorisant la projection vers l'exercice salarié. C'est d'ailleurs ce qu'évoquent les réponses ouvertes, avec des commentaires tels que « *j'ai vécu de mauvaises expériences de kinésithérapie libérale* » ou encore « *j'ai été patiente dans un cabinet libéral et j'avais l'impression d'être à " l'usine"* ».

Chez les étudiants se projetant en exercice libéral, les expériences antérieures arrivent en 11ème position sur 13 en terme de fréquence, avec seulement 12,28% d'étudiants impactés, et en avant dernière position en terme d'importance moyenne avec 3,12/5. Il s'agit donc d'un des facteurs influençant le moins le choix d'exercice libéral. Lorsqu'il existe une influence, celle-ci semble se faire par des expériences antérieures à la formation qui soient majoritairement libérales (voir annexe XI)

Les expériences antérieures libérales influencent donc davantage le choix d'exercice professionnel que les expériences antérieures salariées. Cette influence peut-être attractive (pour les étudiants se projetant en exercice libéral), comme répulsives (étudiants se projetant en exercice salarié).

V.2 Limites de l'étude et perspectives

Ce mémoire d'initiation à la recherche constitue la première étude quantitative à l'échelle nationale qui évalue les facteurs influençant le choix de mode d'exercice de la kinésithérapie par les étudiants français. 820 réponses ont été obtenues : nous avons donc dépassé la taille minimale idéale de l'échantillon estimée à 373 sur surveymonkey. Toutefois, cette étude présente des limites.

V.2.1 Limites concernant les entretiens

La première limite concernant cette partie de l'étude est une **limite d'échantillonnage**. En effet, les entretiens auraient pu être menés sur un échantillon de plus grande taille, avec des profils plus variés. Nous avons fait le choix d'interviewer des kinésithérapeutes susceptibles d'avoir été influencés par les perspectives d'évolution pour évaluer l'impact potentiel de celles-ci sur l'orientation professionnelle. Les kinésithérapeutes investis dans la recherche, la formation, ou ayant des engagements syndicaux, ordinaux ou associatifs sont ainsi surreprésentés par rapport à la population de kinésithérapeutes. De plus, 80% des personnes interrogées sont des hommes, alors que les femmes sont majoritaires dans la profession, notamment en exercice salarié. Elles sont donc sous-representées, et nous pouvons poser l'hypothèse d'une sous-représentation des choix relatifs aux obligations maternelles par exemple.

La seconde limite relève d'un **manque d'homogénéité dans la réalisation des entretiens** : certains se sont déroulés en présentiel, certains par visioconférences, et d'autres par appels téléphoniques, créant ainsi des conditions d'échanges différentes entre les participants.

Enfin, certaines réponses ont pu être impactées par l'**effet hawthorne** [50] : certains participants ont peut-être modifié leurs réponses et dit qu'ils avaient été impactés par la fiabilité de rémunération et les perspectives d'évolution pour satisfaire l'observateur.

V.2.2 Limites concernant le questionnaire et perspectives

Le questionnaire a été diffusé via les directeurs d'instituts, les bureaux des étudiants, et sur les réseaux sociaux Facebook et twitter. Ces méthodes de diffusion sont aléatoires et ne permettent pas de s'assurer de la représentativité de l'échantillon. De plus, il n'existe pas de base de données recensant le nombre d'étudiants en kinésithérapie en fonction du genre, de l'âge, etc. Il n'était donc pas possible de pondérer les réponses pour que l'échantillon soit conforme à la population. On se retrouve ainsi avec une surreprésentation des étudiants de 2ème cycle par rapport au 1er cycle. Il existe donc un **biais d'échantillonnage** ici. La prédominance de réponses d'étudiants du 2ème cycle pourrait s'expliquer par deux raisons :

- le titre donné au questionnaire apparaissant sur gform "*orientation post-diplôme d'état des étudiants en masso-kinésithérapie*" : le "post-diplôme d'état" peut sembler être trop éloigné dans le temps par les étudiants de 1er cycle qui ne se sentiraient alors pas concernés par le sujet de mon questionnaire ;
- les réseaux sociaux choisis : Facebook est de plus en plus délaissé par les jeunes qui lui préfèrent Instagram. Une diffusion sur Instagram aurait davantage pu toucher les étudiants les plus jeunes, à savoir ceux de 1er cycle.

En ce qui concerne la **formulation des questions**, nous avions demandé aux étudiants si leur choix d'exercice serait différent si le facteur X était identique en exercice libéral et salarié. Nous ne leur avons pas demandé si cela conforterait leur choix, donnée qu'il aurait été intéressant de recueillir. Le fait de ne pas leur avoir demandé a pu engendrer des réponses positives, non pas parce qu'ils se projettent

dans l'autre mode d'exercice, mais parce que cela conforte leur choix : cela aurait donc biaisé les résultats obtenus, et impacté les classements réalisés à partir des fréquences et importances moyennes.

Par ailleurs, les étudiants se sont, dans ce questionnaire, positionnés sur **l'impact qu'ont leurs représentations de chaque facteur (autonomie, rémunération…) dans leur choix de mode d'exercice, plutôt que sur l'impact du facteur en lui-même**. Le terme de "représentation sociale" renvoie à une "*image mentale représentée, qui au cours de son évolution aurait acquis une valeur socialisée (partagée par un grand nombre) et une fonction socialisante (participant à l'élaboration d'une interprétation du réel valide pour un groupe donné à un moment donné de son histoire)*" [58]. Ainsi, pour Moscovici, "*elles déterminent le champ des communications possibles des valeurs ou des idées présentes dans les visions partagées par les groupes, et règlent, par la suite, les conduites désirables ou admises*" [57]. Il s'agit de visions inscrites à l'échelle d'un groupe qui, pour Jodelet, "*orientent et organisent les conduites et les communications sociales [...], la diffusion de connaissance, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales*" [58].

Ces différentes définitions soulignent le caractère évolutif des représentations sociales : elles dépendent des lieux, des populations, et des époques. Grâce à elles, nous comprenons également que les représentations sociales constituent une influence comportementale sur l'orientation des étudiants vers un secteur ou l'autre, et qu'elles contribuent à la définition identitaire du futur professionnel de santé qui se retrouvera plus dans un type d'exercice que dans l'autre. Si, par exemple, un étudiant pense qu'à heures de travail égales, l'exercice libéral est plus lucratif, alors que l'analyse des grilles conventionnelles (illustration 4) nous montre que ce n'est pas le cas, alors il se positionne bien selon sa représentation de la rémunération des différents modes d'exercices, et non sur une réalité objectivée.

Pour mesurer l'impact qu'ont respectivement les représentations sociales de chacun des facteurs et l'impact des facteurs en eux-mêmes, il serait intéressant de réaliser deux fois cette étude : une fois avant et une fois après un travail de déconstruction des représentations sociales de chacun des modes d'exercice et d'objectivation de la réalité de chacun des facteurs étudiés.

Enfin, **nous avons mesuré ici la projection professionnelle des étudiants en fonction de certains facteurs à un instant T, et non le choix réel d'exercice professionnel en fonction des dits facteurs**. En effet, le choix des étudiants peut être amené à évoluer d'ici à leur diplôme d'État, de même que l'importance accordée à chacun des facteurs dans leur choix d'exercice professionnel. Il aurait été intéressant de demander leur adresse mail aux participants pour réaliser une étude de cohorte et leur faire repasser le questionnaire après l'obtention de leur diplôme d'État. Une étude de ce type pourrait d'ailleurs donner des renseignements sur la fidélisation au sein de l'exercice salarié, là où notre étude, via sa méthodologie et le public cible, s'est surtout concentrée sur l'attractivité.

V.3 Ouverture

Cette étude a permis de mettre en évidence qu'un certain nombre de facteurs étaient impliqués dans la projection professionnelle des étudiants en kinésithérapie. Parmi ces facteurs, les stages ont la plus grande fréquence d'apparition dans l'échantillon (85,67% des étudiants considèrent que les stages influencent leur projection professionnelle), avec plus de 34,49% d'avance sur le deuxième facteur, la liberté d'entreprendre. Ce facteur arrive également en première position lorsqu'il s'agit de classement en termes de moyenne d'importance du facteur dans le choix d'exercice professionnel (3,92/5).

Il semblerait pourtant que les étudiants fassent plus de stages en structures salariées qu'en structures libérales (tableau 9). Comment expliquer alors qu'il n'y ait pas davantage d'étudiants à se projeter en exercice salarié s'il s'agit du facteur prédominant dans le choix d'exercice professionnel ? Se pourrait-il que certaines expériences de stages dissuadent les étudiants d'exercer en structure salariée ? Le libéral serait-il pour certains un choix par défaut ? C'est ce que Damour, dans son étude sur l'influence des stages sur l'orientation professionnelle, semblait mettre en avant dans son étude, expliquant que pour « *pour les étudiants dits « indéterminés », qui font leur « choix » sur un mode « contextuel » [...] les représentations négatives du salariat p[euve]nt les faire s'orienter vers le libéral, en opposition au salariat* » [17].

Pour que les expériences de stage puissent contribuer à augmenter l'attractivité de l'exercice salarié, il semble pertinent de se questionner sur les facteurs attractifs et répulsifs à l'exercice salarié que les étudiants sont amenés à rencontrer en stage.

Nous en venons donc à poser la question suivante : **quels sont les éléments rencontrés en stage qui influencent l'orientation des étudiants en kinésithérapie vers l'exercice libéral ou l'exercice salarié ?**

VI. Conclusion

Sur 91.500 kinésithérapeutes exerçant en France, 80% sont en exercice libéral, 3% en exercice mixte, et 17% sont en exercice salarié. L'exercice salarié a rencontré des difficultés de recrutement des professionnels de santé, dont font partie les kinésithérapeutes. Les conséquences sur la santé publique d'un manque de kinésithérapeutes dans les structures salariées ont été démontrées, à la fois en termes de récupération pour les patients, qu'en termes d'économies pour le secteur de santé. Nous nous sommes alors intéressés aux facteurs socio-économiques influençant le choix de mode d'exercice des étudiants en kinésithérapie, afin d'identifier quels sont les axes de travail prioritaires à mettre en place pour augmenter l'attractivité et la fidélisation de l'exercice salarié.

Nous avons réalisé dix entretiens pré-exploratoires, ainsi qu'un questionnaire grâce auquel nous avons obtenu 820 réponses exploitables. Nous avons alors montré qu'il existe une corrélation entre la projection professionnelle et le genre, l'année d'études, ainsi que l'existence d'un contrat de financement signé par l'étudiant, et qu'il pourrait exister une corrélation entre la projection professionnelle et l'âge, les frais de scolarité, la contraction d'un emprunt, le fait d'être dans le quota de formation ou non, ainsi que le nombre de stage en exercice salarié (absence de différence statistiquement significative, ce qui ne permet pas de conclure avec certitude).

Notre étude révèle également que les facteurs orientant le plus d'étudiants vers l'exercice salarié sont les stages, le travail en équipe, et la diversité ou la spécificité des pathologies. Cependant, ce ne sont pas les trois mêmes facteurs qui jouent le rôle le plus déterminant dans ce choix, puisque les trois facteurs jouant le plus grand rôle sont le financement de l'institut, les stages, et les emprunts.

Concernant l'exercice libéral, les stages, la liberté d'entreprendre, et l'autonomie attirent le plus grand nombre d'étudiants vers l'exercice libéral, mais les stages, les emprunts et la fiabilité de rémunération jouent un rôle plus déterminant dans ce choix.

Cette étude permet donc de mieux comprendre les choix de modes d'exercice des étudiants en kinésithérapie, et les raisons sous-tendant l'orientation préférentielle vers le mode d'exercice libéral. Elle met également en avant le rôle majeur des stages dans ces choix, et la nécessité de réfléchir à la qualité de l'encadrement des stages afin de faciliter la démarche projective des étudiants vers le mode d'exercice salarié, et d'en renforcer l'attractivité.

Ce travail d'initiation à la recherche m'aura permis de développer mes connaissances et compétences dans le développement d'outils de recherche, pour d'éventuelles autres recherches, qu'elles soient d'ordre associatives ou professionnelles. Il m'aura également permis d'acquérir une certaine expertise concernant les différents modes d'exercice de la kinésithérapie, et de mieux connaître et comprendre notre profession. Enfin, il m'aura permis d'explorer davantage les champs de la santé publique et de la sociologie, et de nourrir mes questionnements personnels autour de la réalisation d'un master dans l'un de ces deux domaines.

Les questionnements soulevés par mon mémoire me passionnent, et seront pour moi la base de nouvelles réflexions, voire d'études. Des collaborations avec certaines instances de la profession autour de l'encadrement de stage et de son impact sur la projection professionnelle ont été amorcées.

BIBLIOGRAPHIE

1. Code de la santé publique – Article L4321-1 [En ligne]. Code de la santé publique. [cité le 17 avril 2021] Disponible : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043424034

2. Conseil national de l'ordre des masseur-kinésithérapeutes. Définition de la Masso-kinésithérapie. [En ligne]. 2011. [cité le 17 avril 2021]. Disponible : http://hautegaronne.ordremk.fr/files/2011/04/D%C3%A9finition_masso_kinesitherapie_080618.pdf

3. Loi n° 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives du 22 mars 2012 – article 29.

4. INSEE. Définition - Emploi salarié / Emploi non salarié / Emploi non salarié. [Internet]. 1965. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur: https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1965

5. Rall G, Le Faou Y, Morichon A, et al. Santé publique, sciences humaines et sociales, formation et professionnalisation – éléments pour une écologie de la pratique professionnelle. Issy-Les-Moulineaux, France : Elsevier Masson, 2021, 376 p.

6. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Démographie des professionnels de santé [En ligne]. 2020 [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur: https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/

7. Fédération hospitalière de France. Attractivité paramédicale et difficultés de recrutement : enquête de la fédération hospitalière de France [En ligne]. 2019. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://www.fhf-hdf.fr/wp-content/uploads/2019/10/RHF_Enqu%C3%AAteFHFAttractivit%C3%A9_2019.pdf

8. Agence technique de l'information sur l'hospitalisation. Analyse des bilans sociaux des établissements publics de santé. [En ligne]. 2017. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/3682/rapport_bilan_social_2017.pdf

9. Pinsault N. Enquête nationale sur l'exercice salarié de la kinésithérapie en France. Kinésithérapie la Revue. 2020 ;20 :3-7.

10. Collectif « Sauvons la kinésithérapie hospitalière ». Livre blanc de la profession pour une kinésithérapie performante et moderne dans la fonction publique hospitalière : 20 recommandations pour améliorer la prise en charge des patients dans une

approche médico-économique responsable [En ligne]. 2017. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2017/05/livre_blanc_mk_fph.pdf

11. Li Peng, C. Optimisation d'un plateau de rééducation en hôpital gériatrique et problématique de recrutement des masseurs kinésithérapeutes en SSR d'orthogériatrie [mémoire]. Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest Site Sainte Périne (AP-HP). [En ligne]. 2017. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2018/06/peng-chang-li-memoire-emamh-2017.pdf
12. Assemblée nationale. Question écrite N°84877 de M. Hervé Gaymard - Réponse publiée au JO le : 09/02/2016 [En ligne]. 2016. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-84877QE.htm
13. Ined - Institut national d'études démographiques. Démographie [En ligne]. 2021. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur: https://www.ined.fr/fr/lexique/demographie/
14. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. D'ici à 2040, les effectifs de masseur-kinésithérapeutes augmenteraient de 57% soit bien plus que les besoins de soin [En ligne]. 2018. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1075.pdf
15. Conseil national de l'ordre des masseur-kinésithérapeutes. Démographie des kinésithérapeutes : une expansion incapable de répondre à la pénurie hospitalière et à la disparité ville/campagne [En ligne]. 2017. [cité le 17 avril 2021]. Disponible : http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2017/09/rapport_demographie_2017.pdf
16. Cazenave M. L'exode vers l'exercice libéral est-il inexorable ? Kinésithérapie La Revue. 2009 ; 9(91):23-28
17. Damour C. Quel masseur-kinésithérapeute devenir ? L'accompagnement des étudiants en stage influence-t-il leur orientation professionnelle ? Kinésithérapie La Revue. 2016 ; 16(0) :1-80
18. Verguier B. Éléments sociologiques relatifs au choix de l'exercice libéral par les masseurs-kinésithérapeutes [mémoire]. IFM3R Nantes ; 2014.
19. FNEK. Carte des instituts de formation [En ligne]. 2021. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : http://www.fnek.fr/les-etudes/carte-des-ifmk/
20. BRIKE. Dossier d'expertise : Frais de scolarité, Contrats de fidélisation et Futurs professionnels. Avril 2017.
21. FNEK. Questionnaire sur les conditions de vie étudiante [En ligne]. 2020. [cité le 17

avril 2021]. Disponible sur : http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2020/09/QCVE.pdf

22. FNEK. Guide du financement alternatif [En ligne]. 2019. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2019/12/Guide-du-financement-alternatif-pour-les-%C3%A9tudes-de-kin%C3%A9sith%C3%A9rapie.pdf
23. FNEK. Dossier de presse indicateur du coût de la rentrée [En ligne]. 2020. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2020/08/Dossier-de-Presse-Cout-de-la-rentree-2020.pdf
24. Insee. Professions et catégories socioprofessionnelles PCS 2003 [En ligne]. 2003. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur: https://www.insee.fr/fr/information/2400059
25. Moliner P, Guimelli C. Les représentations sociales. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble. 2015. 144 p.
26. Baudelot C, Gollac M. Sociologie du travail. L'Année sociologique. 2003 ;53(2) p 537-555.
27. Emploi-collectivité.fr. Grille indiciaire hospitalière – FPH [En ligne]. 2021. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-hospitaliere
28. Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif [En ligne]. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635234/
29. Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 [En ligne]. [Cité le 7 mai 2021]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635407/
30. Convention collective nationale de l'hospitalisation privée du 18 avril 2002 [En ligne]. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635813/
31. Convention collective nationale de travail du personnel des organismes de sécurité sociale du 8 février 1957 [En ligne]. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000038292684
32. Convention collective nationale des centres de lutte contre le cancer du 1er janvier 1999 [En ligne]. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000021213367/
33. DSES-DEOS, DDGOS - DOS – DPROF, DACT. Observatoire conventionnel des masseurs kinésithérapeutes. 2019. 35p.

34. UNASA. Statistiques détails [En ligne]. 2019. [Cité le 07 mai 2021]. Disponible sur : https://www.unasa.fr/statistiques-details/?annee=2019&code_profession=851GAF&profession=851GAF&secteur=NULL&decoupage_statistique=national&region=NULL&departement=null

35. Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière. Annexe II : Étude prospective du métier de masseur-kinésithérapeute [Internet]. Rennes: Presses de l'EHESP; 2010. p. 89-123. (Hors collection). [cité le 17 avril 2021] Disponible sur: https://www.cairn.info/observatoire-national-des-emplois--9782810900268-p-89.htm

36. URPS kiné Ile-De-France. Etude les masseurs-kinésithérapeutes en Ile-De-France aujourd'hui et demain [En ligne]. 2019. [cité le 17 avril 2021] Disponible sur : https://www.urps-kine-idf.com/uploads/docs-pdf/plein-sens-rapport-mk-idf-2019-vfin-habillage.pdf

37. Loi du 17 mars 1791 portant suspension de tous les droits d'aides, de toutes les maîtrises et jurandes et établissement des droits de patente.

38. Rullac S, Ott L. Dictionnaire pratique du travail social. Editions Dunod ; 2015. 512p.

39. Code du travail - article L124-3 [En ligne]. Code du travail. Disponible sur :

40. Code de la santé publique – article R4321-59. Code de la santé publique. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019730292/

41. Observatoire national de la démographie des professions de santé. Le rapport 2006-2007. Paris: La Documentation française; 2008.

42. S. Sarantakos. Social Research. Macmillan International Higher Education ; 2012. 536p.

43. Imbert, G. L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. Recherche en soins infirmiers. 2010 ;3(102) :p23-34

44. Roselli M. Les enquêtes qualitatives en bibliothèque : quelles techniques pour quels résultats ? Dans : Evans C. Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque. Villeurbanne : Presses de l'enssib ; 2011. 159p.

45. CNIL. Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes [En ligne]. 2018. [cité le 17 avril 2021]. Disponible: https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpdcomment-recueillir-le-consentement-despersonnes

46. Blanchet A, Gotman A. L'entretien. 2ème édition. France : Armand Colin ; 2015. 128 p.

47. Parizot, I. 5 – L'enquête par questionnaire. Dans : Paugam S. L'enquête

sociologique. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France ; 2012. (pp. 93-113)

48. Abric JC. Méthodes d'études des représentations sociales. Toulouse : éditions érès ; 2005. 296 p.
49. Touzani M. Le processus de validation des échelles de mesure : fiabilité et validité. Séminaire de Méthodologie de Recherche du LIGUE, Tunis, Janvier 2000
50. Manoogian III J, Benson B. Codex des biais cognitifs [En ligne]. 2016. [cité le 17 avril 2021]. Disponible sur : https://www.penser-critique.be/wp-content/uploads/2018/02/codex-biais-cognitifs.pdf
51. Paillé P, Mucchielli A. Chapitre 11. L'analyse thématique. Dans : Paillé P, Mucchielli A. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Paris : Armand Colin ; 2016. (pp. 235-312)
52. Martin O. L'analyse quantitative de données. 5ème édition. France : Armand Colin ; 2020. 128 p.
53. Cougot D. Introduction à la statistique mathématique – les élucubrations du Khi². Paris : Les éditions du net ; 2016. 330p.
54. Rakotamala R. Analyse de corrélation : Etudes des dépendances – variables quantitatives. Lyon : Université lumières Lyon 2 ; 2017. 105p.
55. Bourdieu P, Passeron JC. La reproduction. Paris : Les éditions de Minuit ; 1970. 284p.
56. CNKS. Accueillir en stage des étudiants en kinésithérapie : pour…quoi et comment ? Lien avec l'attractivité de l'exercice salarié à l'hôpital ou en SSR ? 2020.
57. Mannoni, P. Les représentations sociales. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. 2016. 128p.
58. Seca J-M. Les représentations sociales. 2ème ed. Paris: Armand Colin; 2010. 224p.

TABLES DES ANNEXES

Le nombre de pages d'annexes étant limité, l'ensemble des retranscriptions d'entretiens ne figure pas dans ce rendu de mémoire. Ces dernières seront partagées aux lecteurs qui en feront la demande.

Annexe I – Guide d'entretien à destination des DEMK I

Annexe II – Guide d'entretien à destination des étudiants MK II

Annexe III – Formulaire de consentement III

Annexe IV – Questionnaire V

Annexe V – Retranscription d'un entretien XXV

Annexe VI – Mesures de dispersion : écart-types et quartiles XXXIV

Annexe VII – Impact du financement de la formation dans le choix d'exercice professionnel en fonction de la souscription d'un contrat de financement XXXVI

Annexe VIII - Impact des expériences antérieures sur le choix d'exercice professionnel salarié en fonction du type d'expériences XXXVI

Annexe IX – Impact des expériences antérieures sur le choix d'exercice professionnel libéral en fonction du type d'expériences XXXVI

Annexe X – Répartition des stages des étudiants se projetant en exercice libéral XXXVII

ANNEXE I - GUIDE D'ENTRETIEN À DESTINATION DES DEMK

N° du thème	Thème	Questions
1	Représentations de l'exercice libéral et de l'exercice salarié	(Q) Pourriez-vous me donner s'il-vous-plaît 3 mots qui définissent pour vous l'exercice libéral, l'exercice salarié ? (Q) Quelles sont pour vous les valeurs attachées à chaque mode d'exercice ? (Q) Quels sont pour vous les facteurs attractifs du mode d'exercice libéral ? Du mode d'exercice salarié ? (Q) A l'inverse, quels sont pour vous les facteurs répulsifs à l'exercice libéral ? A l'exercice salarié ?
2	Trajectoire de métier	(Q) Depuis quand exercez-vous en tant que MK ? (Q) Quel est votre mode d'exercice actuel ? Depuis quand ? (Q) Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ? (R) Pouvez-vous m'expliquer brièvement ce choix de parcours ? (Q) Comment projetez-vous la suite de votre exercice professionnel ?
3	Fiabilité de rémunération	(Q) Quel mode d'exercice présente pour vous la plus grande fiabilité de rémunération ? (R) Pouvez-vous expliquer votre choix s'il-vous-plaît ? (Q) Dans votre choix d'exercice professionnel, avez-vous pris en compte la notion de fiabilité de rémunération ? (R) Dans quelle mesure cette notion de fiabilité de rémunération a-t-elle pesé dans votre choix de mode d'exercice professionnel ? (Q) Au vu de la situation sanitaire et des questions d'exercice qui se sont posées pour l'exercice libéral dans le cadre du coronavirus, votre vision a-t-elle évoluée ?
4	Perspective d'évolution	(Q) Si je vous parle de perspective d'évolution du parcours d'un kinésithérapeute, qu'est-ce que cela évoque chez vous ? (Q) Quel mode d'exercice présente pour vous les plus diverses perspectives d'évolution ? (R) Pouvez-vous expliquer votre choix s'il-vous-plaît ? (Q) Dans votre choix d'exercice professionnel, avez-vous pris en compte la notion de perspectives d'évolution ? (R) Dans quelle mesure cette notion de perspective d'évolution a-t-elle pesé dans votre choix de mode d'exercice professionnel ?

ANNEXE II – GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES ETUDIANTS MK

N° du thème	Thème	Questions
1	Représentations de l'exercice libéral et de l'exercice salarié	(Q) Pourrais-tu me donner s'il-te-plaît 3 mots qui définissent pour toi l'exercice libéral, l'exercice salarié ? (Q) Quelles sont pour toi les valeurs attachées à chaque mode d'exercice ? (Q) Quels sont pour toi les facteurs attractifs du mode d'exercice libéral ? Du mode d'exercice salarié ? (Q) A l'inverse, quels sont pour toi les facteurs répulsifs à l'exercice libéral ? A l'exercice salarié ?
2	Trajectoire de métier	Q) Pourquoi as-tu voulu faire kinésithérapeute ? (Q) Vers quel mode d'exercice te projettes-tu, et pourquoi ? (R) Ce choix de mode d'exercice était-il fixé avant ton entrée à l'institut ou a-t-il évolué ? (Q) As-tu des projets professionnels particuliers en dehors du choix de mode d'exercice libéral ou salarié ?
3	Fiabilité de rémunération	(Q)Quel mode d'exercice présente pour toi la plus grande fiabilité de rémunération ? (R) Pourrais-tu expliquer ton choix s'il-te-plaît ? (Q) Dans ton choix d'exercice professionnel, as-tu pris en compte la notion de fiabilité de rémunération ? (R) Dans quelle mesure cette notion de fiabilité de rémunération a-t-elle pesé dans ton choix de mode d'exercice professionnel ? (Q) Au vu de la situation sanitaire et des questions d'exercice qui se sont posées pour l'exercice libéral dans le cadre du coronavirus, ta vision a-t-elle évoluée ?
4	Perspective d'évolution	(Q) Si je te parle de perspective d'évolution du parcours d'un kinésithérapeute, qu'est-ce que cela évoque chez toi ? (Q) Quel mode d'exercice présente pour toi les plus diverses perspectives d'évolution ? (R) Pourrais-tu expliquer ton choix s'il-vous-plaît ? (Q) Dans ton choix d'exercice professionnel, as-tu pris en compte la notion de perspectives d'évolution ? (R) Dans quelle mesure cette notion de perspective d'évolution a-t-elle pesé dans ton choix de mode d'exercice professionnel ?

ANNEXE III – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

TITRE EXACT DU PROJET D'INITIATION A LA RECHERCHE

Exercice libéral ou exercice salarié ? Une orientation des étudiants sous influences socio-économiques

PRÉSENTATION DU CHERCHEUR ET DU CONTEXTE

Le chercheur principal est ENORA LE CALVEZ. Le projet s'effectue dans le cadre de son mémoire d'initiation à la recherche en masso-kinésithérapie (MIRMK) sous la direction de JULIEN GROUES.

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE

Ce projet d'initiation à la recherche a pour objectif de comprendre quels sont les facteurs sous-tendant les choix d'orientation des étudiants vers le mode d'exercice salarié ou le mode d'exercice libéral.

DÉROULEMENT DE LA PARTICIPATION

En participant à ce projet, vous acceptez de témoigner lors d'un entretien téléphonique, présentiel, ou par visio-conférence. La durée probable de celui-ci est comprise entre 20 et 40 minutes. Cet entretien sera enregistré.

AVANTAGES, RISQUES OU INCONVÉNIENTS POSSIBLES LIES A LA PARTICIPATION

Le participant ne reçoit aucun avantage lié à sa participation et n'est exposé à aucun risque.

DONNEES COLLECTEES

L'entretien sera retranscrit après enregistrement. Les données issues du verbatim seront utilisées dans le cadre du projet d'initiation à la recherche.

DROIT DE RETRAIT

Le participant peut retirer son consentement à tout moment. Il a également le droit de refuser de répondre à certaines questions sans conséquence pour celui-ci. En cas de retrait de la part du participant, les données collectées seront détruites.

CONFIDENTIALITÉ ET GESTION DES DONNÉES

Mesures d'anonymisation Une lettre de l'alphabet sera utilisée à la place du nom du participant. Les noms de ville ou d'établissement seront remplacés par des symboles (carré, triangle…).

Accès aux données

Seuls le chercheur principal et son directeur de mémoire auront accès aux documents permettant l'identification du participant (formulaire de consentement, enregistrement).

Sécurisation

Les données au format numérique ne sont accessibles qu'après connexion nécessitant un mot de passe.

Conservation des données

Les données recueillies seront conservées pendant deux ans à la suite du rendu de mémoire.

Clause de divulgation La confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prescrites par les lois françaises.

COORDONNÉES DU CHERCHEUR

Pour toute question concernant le projet de recherche, votre participation, l'utilisation de vos données, ou bien pour être retiré de l'étude, le participant peut contacter le chercheur principal à l'adresse suivante : lecalvez_enora@live.fr

PLAINTES ET CRITIQUES Si vous souhaitez formuler des plaintes ou critiques concernant votre participation au projet de recherche, vous pouvez en faire part à JULIEN GROUES à l'adresse suivante : julien.groues@gmail.com

ATTESTATION DU CONSENTEMENT

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à ce projet de recherche. J'ai pris connaissance du projet et je comprends son but, sa nature, ses avantages et ses risques.

Date : Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

ANNEXE IV – QUESTIONNAIRE

Orientation post diplôme d'Etat des étudiants en massokinésithérapie

Bonjour,

Je suis étudiante en dernière année à l'IFMK de Brest.

Ce questionnaire réalisé dans le cadre de mon mémoire d'initiation à la recherche en kinésithérapie s'adresse aux étudiants en IFMK ou école en kinésithérapie. Il porte sur l'orientation des futurs masseur-kinésithérapeutes (exercice libéral, salarié, mixte ou reconversion professionnelle).

La durée de réponse est d'environ 10 minutes. Vos réponses sont anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation, et je vous invite à le partager le plus possible !

Pour toute question, je suis disponible à l'adresse suivante :
lecalvez_enora@live.fr *Obligatoire

Projection professionnelle

1. Si tu devais donner 3 mots ou expressions représentant pour toi l'exercice salarié, quels seraient-ils ? *

2. Si tu devais donner 3 mots ou expressions représentant pour toi l'exercice libéral, quels seraient-ils ? *

3. Une fois diplômé.e vous vous projetez plutôt vers : *

Une seule réponse possible.

Un exercice salarié *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Un exercice libéral *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Un exercice mixte

Une reconversion professionnelle *Passer à la question 11*

Je ne sais pas encore *Passer à la question 16*

4. Pourquoi vous projetez-vous vers ce type d'exercice ?

5. A quel(s) moment(s) de ta formation as-tu choisi ton futur mode d'exercice professionnel ? *

Plusieurs réponses possibles.

Avant l'entrée en institut

Pendant les cours de K2 (=1ère année en institut de formation)

Pendant les cours de K3 (=2ème année en institut de formation)

Pendant les cours de K4 (=3ème année en institut de formation)

Pendant les cours de K5 (=4ème année en institut de formation)

Pendant les stages de K2 (=1ère année en institut de formation)

Pendant les stages de K3 (=2ème année en institut de formation)

Pendant les stages de K4 (=3ème année en institut de formation) Pendant les stages de K5 (=4ème année en institut de formation)

Je n'ai pas encore choisi Autre

6. Si tu as choisi "autre", peux-tu expliquer s'il-te-plaît ?

7. Si ce choix s'est réalisé en stage, ce dernier était un stage en : *

Une seule réponse possible.

libér al salar iat mixt e

Il ne s'est pas réalisé en stage Autre :

8. As-tu des remarques particulières quant à ta projection professionnelle ?

Exercice mixte

9. Pourquoi ce choix ? Quel(s) intérêt(s) voyez-vous dans l'exercice mixte ?

10. Vous envisagez la répartition de votre volume de travail avec une : *

Une seule réponse possible.

Prédominance libérale *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Prédominance salariée *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Egalité de temps de travail entre exercice libéral et exercice salarié *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Je ne sais pas *Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice).*

Autre :

Passer à la section 6 (Choix du mode d'exercice). Réorientation professionnelle

11. Pourquoi prévois-tu de te réorienter ? *

12. Dans quel domaine souhaites-tu te réorienter ? *

13. As-tu prévu de finir ta formation ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

encore Autre :

14. Pourquoi ?

15. Lors de l'année de sélection universitaire, la kinésithérapie était-elle ton 1er choix ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Autre :

Passer à la question 68

Indécision sur l'orientation professionnelle

16. Quelles sont pour toi les raisons de cette indécision ? *

17. Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimes-tu que ton équipe pédagogique t'accompagne dans ce choix d'orientation ? *

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

18. Pour les étudiants ayant déjà été en stage, sur une échelle de 0 à 5, à combien estimes-tu que tes tuteurs de stage t'ont accompagné dans ce choix d'orientation ?

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

19. Comment te sens-tu face à ce choix que tu vas devoir faire ? *

Passer à la question 68

Choix du Tu te projettes aujourd'hui vers un mode d'exercice libéral, salarié ou mixte. Je vais t'inviter, pour chacune des situations qui vont suivre à te questionner : dans tel cas de figure, me projetterais-je toujours vers ce mode mode d'exercice ? Ou au contraire, me tournerais-je plutôt vers un autre mode d'exercice ? d'exercice

Financement de l'institut

20. Si tu étais dans un IFMK à frais universitaires (170 à 243€ environ), cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Je suis dans un institut financé

21. Pourquoi ?

22. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas", ou "je suis dans un institut financé", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

23. Si tu n'avais pas d'emprunt à rembourser pour financer tes études, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Je n'ai pas d'emprunt pour cela

24. Pourquoi ?

25. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "je n'ai pas d'emprunt pour cela", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

26. Si tu n'avais pas d'emprunt à rembourser pour financer ta vie étudiante, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Je n'ai pas d'emprunt pour cela

Cet emprunt est le même que pour financer mes études

27. Pourquoi ?

28. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "je n'ai pas d'emprunt pour cela", mets 0. Si ti as coché "cet emprunt est le même que pour financer mes études", mets le même chiffre qu'au dessus. Merci !

Une seule réponse possible.

Catégorie socio-professionnelle des représentants légaux

29. Si tes parents exerçaient une profession totalement différente, cela changerait ou impacterait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais

pas

Autre :

30. Pourquoi ?

31. A combien cela changerait ou impacterait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non" ou "je ne sais pas", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

Rémunération et conditions de travail

32. Si les salaires nets perçus en libéral et en salariat étaient les mêmes à condition de travail identiques (durée des séances, nombre de patients en même temps, nombre de patients à la journée...), cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, les salaires à condition de travail identiques sont déjà les mêmes en libéral et en salariat

33. Pourquoi ?

34. A combien cela changerait ou impacterait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, les salaires à condition de travail identiques sont déjà les mêmes en libéral et en salariat, mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

35. Si la fiabilité de rémunération était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, la fiabilité de rémunération est la même en libéral et en salariat

36. Pourquoi ?

37. A combien cela changerait ou impacterait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "pour moi, la fiabilité de rémunération est la même en libéral et en salariat", mets 0, merci
!

Une seule réponse possible.

38. Si le travail en équipe était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, le travail en équipe est le même en libéral et en salariat

39. Pourquoi ?

40. A combien cela changerait ou impacterait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, le travail en équipe est le même en libéral et en salariat", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

41. Si la diversité ou la spécificité des pathologies rencontrées était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, la diversité/spécificité des pathologies rencontrées sont identiques en libéral et en salariat

42. Pourquoi ?

43. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, la diversité/spécificité des pathologies rencontrées sont identiques en libéral et en salariat", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

Liberté

44. Si la liberté d'entreprendre était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice
? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, la liberté d'entreprendre est identique en libéral et en salariat

45. Pourquoi ?

46. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *
Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, la liberté d'entreprendre est identique en libéral et en salariat", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

47. Si l'autonomie était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, l'autonomie est identique en libéral et en salariat

48. Pourquoi ?

49. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *
Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, l'autonomie est identique en libéral et en salariat", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

50. Si les perspectives d'évolution étaient les mêmes ou étaient aussi diverses en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Pour moi, les perspectives d'évolution sont les mêmes ou sont aussi diverses en libéral et en salariat

51. Pourquoi ?

52. A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "les perspectives d'évolution sont les mêmes ou sont aussi diverses", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

53. Si la reconnaissance au travail était identique en libéral et en salariat, cela changerait-il le choix de ton futur mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 59*

Je ne sais pas *Passer à la question 59*

Pour moi, la reconnaissance au travail est identique en libéral et en salariat

54. Pourquoi ?

55.A combien cela changerait ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "Pour moi, la reconnaissance au travail est identique en libéral et en salariat", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

Reconnaissance au travail (suite)

56. Quel type de reconnaissance au travail influence ton choix ? *

57. Pour toi, la reconnaissance est meilleure dans quel secteur ? *

Une seule réponse possible.

Libéral

Salariat

Cela dépend du type de reconnaissance

Je ne sais pas

58. Pourquoi ?

Stages

59. Nombre de stage réalisé en secteur libéral * *Une seule réponse possible.*

0

1

2

3

4

5

6

7

60. Nombre de stage réalisé en secteur salarié *

Une seule réponse possible.

0

1

2

3

4

5

6

7

61.Ces stages ont-ils joué un rôle dans ton choix d'orientation entre le secteur libéral et le secteur salarié ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

62. A combien ont-ils influencé ton choix ?*

Si tu as coché "non", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

63.Pourquoi ?

Expériences de la masso-kinésithérapie antérieures à la formation

64. Avez-vous des expériences de la masso-kinésithérapie antérieures à la formation ? *

Plusieurs réponses possibles.

J'ai moi même été patient.e en libéral

J'ai moi même été patient.e en salariat

Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en libéral

Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en salariat J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en salariat

J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en libéral

Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en salariat

Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en libéral

Je n'ai pas d'expériences de la masso-kinésithérapie antérieures à la formation

65. Si tu n'avais pas eu ces expériences de la kinésithérapie le choix de ton futur mode d'exercice aurait-il été différent ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

Je n'ai pas eu d'expérience de la kinésithérapie antérieure à la formation

66. A combien cela aurait changé ton choix d'exercice professionnel ? *

Si tu as coché "non", "je ne sais pas" ou "je n'ai pas eu d'expériences de la kinésithérapie antérieure à la formation", mets 0, merci !

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5

67. Pourquoi ?

Présentation

68. Vous êtes actuellement étudiant.e en : *

Une seule réponse possible.

K0 (=spécifique aux étudiants DV)

K2 (=1ère année en institut de formation)

K3 (=2ème année en institut de formation)

K4 (=3ème année en institut de

formation) K5 (=4ème année en

institut de formation) Autre :

69. De quel genre es-tu ? *

Une seule réponse possible.

Feminin

Masculin

Autre

70. Quel âge as-tu ? *

Une seule réponse possible.

Entre 18 et 25 ans

Entre 26 et 30 ans

Entre 31 et 35 ans

Entre 36 et 40 ans

> 40 ans

71. Dans quel IFMK ou école étudies-tu ? * *Une seule réponse possible.*

ADERF

APHP

ASSAS

AVH

CEERRF

EFOM

GUINOT

LIEGE

SAINT MAURICE

SAINT MICHEL

ALENCON

AMIENS

ANGOULEME

BEGLES

BERCK SUR MER

BESANCON

BORDEAUX

BREST

DAX

DIJON

FONTAINEBLEAU

GRENOBLE

LA MUSSE

LA REUNION

LAVAL

LILLE CATHO

LILLE ETAT

LIMOGES APSAH

LIMOGES CROIX ROUGE

LIMOGES ILFOMER

LYON

LYON DV

MARSEILLE

MEAUX

MEULAN LES MUREAUX

MONTBELIARD

MONTPELLIER

MULHOUSE

NANCY

NANTES

NEVERS

NICE

ORLEANS

POITIERS

REIMS

RENNES

ROUEN

RODEZ

SAINT ETIENNE

STRASBOURG

TOULOUS

E VICHY

FORT DE FRANCE

SAINT DENIS

72. As-tu un statut particulier ? *

Une seule réponse possible.

Non *Passer à la question 74*

Oui, étudiant passerelle

Oui, étudiant extra-communautaire

Oui, étudiant sportif de haut niveau

73. Tes frais de scolarité sont-ils les mêmes que les autres étudiants de l'institut ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

74. Si ce n'est pas le cas, à combien s'élèvent-ils ?

Présentation (suite)

75. As-tu un emprunt pour financer tes études ? * *Une seule réponse possible.*

Oui

Non

76. Quel est le montant de cet emprunt ?

Une seule réponse possible.

Pas d'emprunt

< 5.000€

Entre 5.000 et 10.000€

Entre 10.001€ et 15.000€

Entre 15.001€ et 20.000€

Entre 20.001€ et 25.000€

Entre 25.001€ et 30.000€

Entre 30.001€ et 35.000€

Entre 35.001€ et 40.000€

Entre 40.001€ et 45.000€

Entre 45.001€ et 50.000€

Plus de 50.000€

77. As-tu un emprunt pour financer ta vie étudiante ? * *Une seule réponse possible.*

Oui

Non

Même emprunt que celui pour financer mes études

78. Quel est le montant de cet emprunt ? *

Une seule réponse possible.

Pas d'emprunt

< 5.000€

Entre 5.000 et 10.000€

Entre 10.001€ et 15.000€

Entre 15.001€ et 20.000€

Entre 20.001€ et 25.000€

Entre 25.001€ et 30.000€

Entre 30.001€ et 35.000€

Entre 35.001€ et 40.000€

Entre 40.001€ et 45.000€

Entre 45.001€ et 50.000€

Plus de 50.000€

79.As-tu un contrat qui t'engage à servir un établissement de santé après ton diplôme ? *

Une seule réponse possible.

Oui, en exercice salarié

Oui, en exercice libéral

Non *Passer à la question 85*

Autre :

Présentation (suite)

80. Penses-tu conserver ton contrat ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non, je vais le rompre avant la fin de mes études

Non, je vais le rompre pendant mes années d'exercice post-diplôme

J'hésite

encore Autre

81. Pourquoi ?

82. Sans ce contrat, aurais-tu fais le choix du même mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui, je me serais également tourné.e vers le secteur salarié

Oui, je me serais également tourné.e vers le secteur libéral

Non

Je ne vais pas garder mon

contrat Autre :

83. Pourquoi ?

84. Au terme de ton contrat, penses-tu changer de mode d'exercice ? *

Une seule réponse possible.

Oui, je passerai du secteur salarié au secteur

libéral Oui, je passerai du secteur libéral au

secteur salarié

Non

Je ne sais pas encore Je ne

vais pas garder mon

contrat Autre :

85. Pourquoi ?

86. Catégorie socio-professionnelle du représentant légal 1 *

Une seule réponse possible.

Agriculteur exploitant

Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise

Profession intermédiaire

Employé

Ouvrier

Retraité

Sans activité professionnelle

Absent/disparu

Cadre et profession intellectuelle supérieure

87. Catégorie socio-professionnelle du représentant légal 2 *

Une seule réponse possible.

Agriculteur exploitant

Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise

Profession intermédiaire

Employé

Ouvrier

Retraité

Sans activité professionnelle

Absent/disparu

Cadre et profession intellectuelle supérieure

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Forms

ANNEXE V – RETRANSCRIPTION D'ENTRETIEN

1 Est-ce que vous pourriez me donner, s'il-vous-plaît, trois mots qui définissent pour vous l'exercice libéral et l'exercice salarié ?

Trois mots pour chacun ou trois mots pour les deux en général ?

Trois mots pour chacun.

5 Euuuh on commence avec une question difficile...

rires

Euh pour l'exercice salarié je dirais interprofessionnalité, 1er mot. 2ème recherche. Et 3ème pathologie complexe.

D'accord…

10 Et pour l'exercice libéral, je dirais autonomie...Euh mmh mmh mmh mmh j'aurais tendance à dire monodisciplinaire pour faire le parallèle avec le salariat… et le troisième administratif parce que c'est quand même une grosse partie de l'activité libérale.

D'accord. Et quelles sont pour vous les valeurs attachées à chacun des modes
15 d'exercice ?

Alors les valeurs dans quel sens ?

Bah… Les valeurs c'est à dire… Rah faut pas que je donne des exemples. Bah par exemple pour la république, les valeurs c'est liberté égalité fraternité. Donc qu'est-ce qu'on pourrait accorder comme valeurs à la kinésithérapie et particulièrement à ces
20 deux modes d'exercice ?

Bah le libéral sa première valeur c'est de garantir un accès au soin pour l'ensemble de la population, le fait qu'on fasse partie des premiers professionnels de contact. Hum et au-delà de garantir un accès au soin équitable, c'est aussi sans discrimination des patients en fonction de leur statut, parce qu'il y a beaucoup de discrimination des
25 patients avec des CMU par exemple. Puis donc en théorie à mon sens ce serait sans discrimination aucune donc l'ensemble des patients.

D’accord...

Et de, je pense que c’est quand même important de proposer une pratique généraliste, c'est-à-dire qui permet de couvrir l’ensemble des pathologies que les patients **30** pourraient avoir en se présentant dans un cabinet de ville. Même si ça ne veut pas dire qu’un kiné pratique de manière générale l’ensemble des compétences qu’on a, qu’on acquiert après le diplôme d’Etat. Moi je fais plutôt partie des kinés qui pensent que c’est mieux de se spécialiser pour garantir une bonne efficacité des soins. Donc chaque structure libérale devrait pouvoir proposer un ensemble de services spécialisés **35** qui couvriraient l’ensemble des pathologies présentes en libéral, que ce soit du musculo-squelettique, de la pédiatrie, de la gériatrie, etc.

D’accord. Et pour le salariat ?

Euh dans les valeurs c’est l’absolue nécessité de pouvoir travailler en équipe. Et d’être en capacité de recevoir les patients les plus complexes, qui présentent les pathologies **40** plus difficiles qui demandent forcément toute une équipe médicale autour de ces patients-là. Et pour autant, comme le salariat, si l’on cible sur les structures hospitalières en tant que telles, l’une des valeurs c’est, au-delà de la partie clinique et prise en charge des patients, vu que les structures hospitalières ont les moyens et les ressources pour aussi faire avancer la science et les pratiques professionnelles, c’est **45** contribuer aux recherches qui existent dans ces hôpitaux-là. Je pense pas que ce soit la majorité des kinés qui le fasse. On va dire que ça serait une valeur nécessaire à ce type d’exercice.

D’accord. Et quels sont pour vous les facteurs attractifs du mode d’exercice libéral et du mode d’exercice salarié ?

50 Euuuh libéral c’est une liberté complète du fait qu’il n’y ait pas de hiérarchie et qu’on est son propre patron. La possibilité de choisir son mode d’exercice, c’est à dire d’avoir une liberté que ce soit dans son emploi du temps, de gestion du travail : c’est à dire que si on veut travailler 2j, 3j, 4j il n’y a pas de problème. Mais aussi du type de patientèle qu’on veut recevoir. Et euh la possibilité aussi de développer une diversité **55** d’activité puisque comme on est son propre patron on a la possibilité de se dire que si on a n’a pas envie de faire que de la prise en charge clinique de patient mais de participer à des projets de prévention, ou de participer à un réseau de soins avec des réunions collaboratives etc, tout ça est envisageable et même pas forcément très compliqué à mettre en place. Donc la diversité d’exercice est pas forcément très **60** compliquée à mettre en place. Et pour le salariat, c’est le gros avantage du côté attractif, c’est de se dire qu’on n’est pas isolés puisque le plus souvent en libéral on est

entre kinés donc on est sur une équipe pluriprofessionnelle et c'est aussi l'attractivité de travailler avec des médecins, avec des infirmiers, avec des aides-soignants, tout un tas de professions. Et donc d'avoir des visions différentes de la prise en charge du **65** patient. De pouvoir contribuer aussi à d'autres projets que juste de la clinique. Là c'est plus limité mais c'est la possibilité de faire de la recherche, et aussi parfois de faire du libéral au sein de l'hôpital, ce qui se développe de plus en plus. Et après c'est aussi à l'hôpital la facilité de se spécialiser dans un domaine bien très particulier parce quand on travaille dans un service qui fait par exemple que de la neurologie, c'est sûr **70** que l'hôpital met les moyens pour que le personnel qui bosse dans le service de neurologie soit formé correctement. Même si c'est pas toujours facile, facilement accessible, de faire des formations, on va dire que la formation par les pairs avec d'autres kinés dans l'équipe, ou avec des médecins, est plus facile. Donc on a aussi une expérience qui s'acquiert plus facilement et plus rapidement que lorsqu'on travaille **75** en libéral.

D'accord, et à l'inverse quels sont pour vous les facteurs répulsifs à l'exercice libéral et à l'exercice salarié ?

Bah les deux en fait, c'est le salaire de manière générale mais pas pour les mêmes raisons. L'hôpital en nombre d'heures travaillées, et ça dépend des structures, mais on **80** va dire des structures hospitalières publiques, le kiné est pas forcément très valorisé par rapport aux compétences qu'il mobilise, même si pour autant le nombre d'heures, c'est à dire 7h30 par jour, par rapport à l'exercice libéral où le kiné libéral gagne plus d'argent, beaucoup plus qu'en salariat… mais si on ramène ça au nombre d'heures ça revient à peu près au même. Dans les deux cas la kiné n'est pas très **85** valorisée financièrement si on se cantonne à la réalisation d'actes cliniques. Donc ça c'est le désavantage des deux mais pour des raisons différentes : le libéral c'est beaucoup d'heures de travail pour un salaire qui paraît important mais qui ramené au volume horaire n'est pas important. Et le salariat c'est pas important tout court, mais au nombre d'heures travaillées on va dire que ça va encore. Le deuxième désavantage, **90** pour le libéral, c'est l'administratif. Ça représente quand même une grosse part de la gestion d'une activité libérale au sens où si on veut faire correctement les choses, ça ne se cantonne pas à juste facturer des patients et gérer un emploi du temps. C'est aussi écrire des comptes rendus à d'autres professionnels de santé qui prennent en charge le même patient que nous. C'est développer de nouvelles relations avec des **95** psychologues, des médecins hospitaliers, des médecins généralistes et autres professions de santé pour le bénéfice, tout le bénéfice que va tirer le patient d'une prise en charge coordonnée. Et tout ça ça prend du temps. C'est en dehors du temps de prise en charge du patient, que ce soit des appels téléphoniques, que ça soit rencontrer des professionnels de santé, faire des staffs pour parler de patients ou

100 autre. Ça c'est pas forcément facile à mettre en place : comme la rémunération est corrélée au nombre de patients qu'on voit, elle est pas, l'administratif n'est pas valorisé. Donc ça ne pousse pas les kinés à faire ce genre de choses. Ça c'est difficile en libéral. Et après le désavantage du libéral, c'est de travailler majoritairement dans des structures où il n'y a que des kinés. Donc c'est plus difficile d'avoir un accès facilité **105** aux médecins. Et les médecins généralistes sont eux même débordés en libéral donc il y a peu de temps à la coordination des soins pour les patients. Pour le salariat, ce qui réduit vraiment l'attractivité, il y a l'histoire du revenu. Il y a le fait d'avoir évidemment une hiérarchie et donc on peut pas faire ce qu'on veut : si on veut aménager son emploi du temps ça sous-entend poser des jours de congés, poser **110** des… Voilà, poser des jours. Qui font que l'adaptation de son emploi du temps est quand même très réduite. Et on est dépendants évidemment de la politique du service dans lequel on travaille, que ça soit en clinique ou en centre de rééducation. C'est à dire que si la politique est d'orienter d'une certaine manière la prise en charge des patients, ou de, ou de structurer le parcours de soins d'une certaine manière, vu qu'on **115** est salarié, on n'a pas trop notre mot à dire. Tout ça est dépendant en fait du chef de service, de la direction, donc il y a assez peu de… C'est plus difficile on va dire de faire bouger les lignes sur les pratiques qui sont mises en place dans le service en tant que tel. Tandis qu'en libéral, comme on est autonomes et que et qu'on est une forme de chef d'entreprise, c'est plus simple de modifier la pratique qui est présente au sein **120** de notre cabinet en tant que tel.

Je vois. Donc là on s'est un peu attardés sur vos représentations de l'exercice libéral et de l'exercice salarié. Maintenant j'aimerais bien qu'on développe votre trajectoire de métier. Est-ce que vous pourriez me dire depuis quand vous exercez en tant que kinésithérapeute ?

125 Depuis 2011.

2011, d'accord. Et quel est votre mode d'exercice actuel, et depuis quand ?

Euh alors j'ai toujours été en libéral depuis 2011. Après j'ai eu des statuts différents. Au début j'étais remplaçant puis après assistant, et maintenant je suis asso….titulaire dans un cabinet. Mais à temps partiel. Je suis, en parallèle du libéral j'ai une activité **130** d'enseignant dans une école de kiné. Et je fais un doctorat actuellement.

Ok. Est-ce que vous pourriez m'expliquer brièvement ce choix de parcours ?

Euh je pense que ce qui a beaucoup contribué, c'est mon passage quand j'étais étudiant en kiné, à la fédération des étudiants kinés. J'ai eu un mandat d'un an au

bureau national en tant que vice-président chargé des affaires internationales. Et en **135** fait cette opportunité on va dire, en terme d'ouverture d'esprit sur comment était exercée la kiné dans d'autres pays, ça m'a donné l'envie aussi de vouloir contribuer à mon échelle à améliorer à mon échelle les représentations de la kinésithérapie en France, par les autres professionnels de santé etc, et donc ça m'a poussé à faire un master quand j'étais à Montpellier à ce moment-là. Qui était très axé sur l'organisation **140** du système de santé. Et à la suite de ce master, après j'ai eu plusieurs petites missions différentes au sein du conseil de l'ordre des kinés ou d'autres structures comme ça, qui m'ont permis de comprendre un peu comment était organisée la profession. Et c'est après seulement, il y a deux ans maintenant, que j'ai commencé un doctorat en santé publique. Toujours dans l'objectif de ...on va dire, d'évaluer les **145** pratiques des kinésithérapeutes pour mettre en avant aussi la qualité de ce qu'on est capables de faire, des compétences qu'on est capables de mobiliser pour promouvoir notre métier sur certaines prises en charge de patients, que ce soit sur des pathologies musculo-squelettiques ou autres. Donc voilà, ça c'est une construction qui s'est faite depuis étudiant jusqu'à maintenant.

150 D'accord. Et comment vous projetez la suite de votre exercice professionnel ? Avec la fin de votre doctorat, mais autrement ?

Euh idéalement, et c'est faisable dans la réalité, mais en tout cas idéalement une fois le doctorat terminé, que je puisse candidater à un poste de maître de conférence pour avoir une activité un peu à l'image des médecins hospitaliers, c'est à dire d'avoir une **155** activité d'enseignement et de recherche, en parallèle d'une activité clinique que j'aimerais continuer même si ça sera moins que maintenant. On pourrait imaginer je sais pas deux jours par semaine de prise en charge de patient. Après j'ai pas encore trop d'idée de si ça sera en libéral ou en hospitalier, mais en tout cas ça serait un peu cette articulation là qui m'intéresserait.

160 D'accord. Et justement vous soulignez le fait que vous ne savez pas si ça sera plutôt en libéral ou en salariat. Euh généralement la recherche c'est quand même souvent lié au parcours salarié, donc comment on peut articuler ça avec une activité libérale ?

Alors en fait, la création de la discipline en sciences de la rééducation a été faite l'an **165** dernier. Aujourd'hui elle ne permet pas vraiment d'avoir le même statut que les médecins, c'est-à-dire d'avoir un poste à l'université d'enseignant chercheur et un poste à l'hôpital où il y aurait un mi-temps en fait de chaque côté permettant d'allier toutes ces activités. Là aujourd'hui en fait, l'activité hospitalière elle est pas possible en tant que telle. Du moins, sauf négociation pour pouvoir articuler tout ça. Par contre ce

170 qui est autorisé, c’est le fait d’avoir un statut d’enseignant chercheur et d’avoir un aménagement de son emploi du temps pour pouvoir quand même continuer une activité libérale possible. Donc ça serait quand même faisable de pouvoir faire du libéral. Mais ça serait évidemment sur un temps réduit qui serait une journée par semaine, deux journées par semaine maximum.

175 D’accord je vois. Et si je vous parle de perspectives d’évolution du parcours d’un kinésithérapeute, qu’est-ce que cela évoque chez vous ?

Euuuh bah à l’hôpital ça me permet assez réalisable, du fait que l’évolution d’un kiné à l’hôpital, au-delà de l’évolution financière du fait qu’il y a de l’avancement avec l’expérience, y’a quand même possibilité de faire évoluer ses pratiques, mais aussi les **180** statuts pour évoluer. Y’a pas quand même 50 statuts, mais la seule possibilité c’est de devenir après cadre de santé, et prendre après des responsabilités administratives. Mais on va dire que l’avancée statutaire n’existe pas en tant que kiné ni en libéral ni en salariat en France, mais après par contre d’un point de vue compétences et qualité des pratiques, y’a une forme d’avancement qui serait de se **185** former tout au long de sa carrière pour améliorer ses pratiques professionnelles pour avoir des compétences plus avancées, et dans un second temps en libéral ça peut être valorisé avec une une forme de développement de certains projets qui visent à améliorer la reconnaissance de ces compétences là. Par exemple pour les réseaux de soin en libéral il y a la possibilité de participer à uniquement l'évaluation de certains **190** patients. Si on valorise le métier de kiné en tant que tel, ça peut être juste le côté technique de traiter les patients. Et à l’hôpital, le problème c’est qu’il y a assez peu de, bah il y a assez peu de reconnaissance de l’avancement des compétences hormis le fait que les gens… y’a pas de changement statutaire en tant que tel.

Je vois. Et si au delà du changement statutaire on considère les perspectives **195** d’évolution comme une diversification du parcours d’un kinésithérapeute, est-ce que cela évoque des choses différentes chez vous ?

Ah oui, le message change complètement. Après le problème c’est qu’on est formatés en kiné à penser qu'il faut que notre semaine soit constituée de 5 jours où on enchaîne des actes toute la journée. Et ça c’est sûr que c’est une vision assez réductrice de la **200** kiné parce que comme tu le disais, on peut largement diversifier nos activités avec plein d’axes possibles, que ce soit au sein du métier de kiné en tant que tel, c’est à dire participer à, ce que je disais tout à l’heure, des actions de prévention dans plein de domaines différents, à du dépistage, à des ateliers d’éducation thérapeutique par exemple, ou à plein d’autres activités de ce type. Ou même en dehors du métier de **205** kiné clinique en tant que tel, faire de l’enseignement ou autre. Mais on va dire que

le fait de devenir enseignant ou de participer à certaines activités autres que la prise en charge de patients, ça n'est possible… En fait c'est possible surtout par l'obtention, par exemple pour l'enseignement, de diplômes universitaires avant tout quoi. Plus que par le fait d'avoir des compétences avancées en kiné en tant que tel. Puisqu'il n'y a pas de **210** spécialité officielle reconnue en kiné, c'est difficile de reconnaître aujourd'hui, de différencier l'expertise entre deux kinés, de savoir qui est vraiment expert et qui ne l'est pas, en sachant que l'expertise en théorie elle se caractérise par le fait de, d'avoir de l'expérience, de publier des articles scientifiques dans des domaines en particulier parce qu'on collabore à des projets de recherche, de faire des communications en **215** congrès etc. En gros d'être évalués en permanence par des, une communauté de pairs qui permettraient de dire "oui je reconnais au sein de cette communauté que cette personne a une expertise". Et comme il n'y a pas de spécialité en kiné, c'est une forme d'avancement sans en être vraiment une quoi. Je sais pas si j'ai été très clair en l'expliquant.

220 Si si c'est bon. Et quel type d'exercice présente pour vous les plus diverses perspectives d'évolution entre le libéral et le salariat ?

A mon avis c'est le libéral, parce que du fait de la liberté euh importante dans le choix d'activités et dans le choix de son emploi du temps, ça favorise nettement la possibilité de participer à plein d'autres projets autres que la prise en charge de patients au sein **225** du cabinet. Je dis ça, la principale contrainte c'est de libérer de son temps et surtout du temps en journée pour que ça corresponde à une activité professionnelle. En salariat, au delà de poser des jours, de demander une autorisation de mise à disposition à son chef de service ou à sa direction, ce qui est quand même compliqué, je parle d'un kiné à temps plein le plus souvent (sauf si on est à mi temps) mais c'est **230** beaucoup plus compliqué de se dire "bah sur 5 jours de travail hospitalier, je vais essayer de me libérer une journée pour aller donner des cours, ou je vais essayer de me libérer une journée pour aller faire des actions de prévention dans une structure à côté, bah c'est vraiment plus difficile. Donc la contrainte elle est surtout calendaire. Elle est dépendante de l'emploi du temps. Donc pour moi le libéral c'est le plus simple.

235 D'accord. Et dans votre choix d'exercice professionnel, est-ce que vous avez pris en compte cette notion de perspectives d'évolution ?

Ouais. Parce que dès le début en fait j'ai… En gros quand j'ai commencé à travailler en tant qu'assistant où là j'avais vraiment un temps plein à l'année, parce qu'avant avec les remplacements c'était plus difficile, j'ai jamais travaillé 5 jours semaine. A **240** chaque fois je me gardais au minimum une demi journée, puis après ça a été une journée, puis maintenant c'est deux journées à deux journées et demi par semaine.

Pour d'autres activités qui pour certaines étaient bénévoles, pour d'autres étaient fi… euh rémunérées, et donc permettaient de trouver un équilibre dans la semaine pour en gros vivre convenablement tout en faisant, tout en prenant plaisir à participer aux **245** différentes activités. Pas que le cabinet en tant que tel.

Je vois. Et dans quelle mesure cette notion de perspectives d'évolution a-t-elle pesé dans votre choix d'exercice professionnel par rapport à d'autres facteurs qui ont pu vous attirer vers le libéral ?

Hum. Je crois pas que ça a été le premier facteur. Parce que le premier facteur ça a **250** été plutôt le type de prise en charge spécifique au libéral qui m'intéressait en premier, mais je pense que ça doit être le 2eme critère. Le premier c'était que je voulais traiter avant tout des patients et des pathologies chroniques, et plutôt musculo-squelettiques. Donc c'est plutôt… On en trouve plus fréquemment en libéral. Et le deuxième critère c'était ça, c'était vraiment la facilité d'adaptation de l'emploi du temps **255** pour pouvoir diversifier ces activités. Et après tous les autres facteurs ça venait après.

OK. Et quel mode d'exercice présente pour vous la plus grande fiabilité de rémunération ?

Euh c'est une question difficile ça parce que fiabilité on va dire que ça sera sur le long **260** terme pour des projets personnels, genre acheter un appartement etc, ou c'est plutôt… En fait, c'est dans quel sens fiabilité ?

Bah ça peut être dans les deux sens, donc euh peu importe l'interprétation que vous en donnez, ça dépendra surtout des justifications que vous donnez de chacune des interprétations que vous pouvez avoir de cette notion. Je sais pas si je suis claire ?

265 Si si. En fait la difficulté du libéral, c'est que comme on est son propre chef, si on veut avoir une garantie de rémunération, bah il faut travailler quoi. Et ça ne dépend que de nous-même. Et le problème étant que en fonction de la zone dans laquelle on travaille en France, y'a quand même plus ou moins de concurrence, et ça peut être plus ou moins facile d'avoir une patientèle complète permettant une rémunération **270** fiable sur toute l'année. Donc j'aurais plutôt tendance à dire que l'exercice salarié garantit une fiabilité à l'année pour deux raisons. La première c'est que il y a des congés payés, donc même pendant l'été où on pourrait être en vacances, on est payés toute l'année, quel que soit ce qui se passe. Et la deuxième raison, c'est que le fonctionnement de l'hôpital dans lequel on travaille ne dépend pas de notre activité **275** individuelle. Il dépend bah de la venue de patients etc mais qui sont propres à la

politique de l'hôpital. Donc nous on a très peu d'impact sur le fait d'avoir des patients ou non. En libéral c'est un peu plus compliqué parce qu'évidemment pendant l'été en général, quelle que soit la zone où on est en France, sauf les stations balnéaires éventuelles, mais c'est une période où il y a un peu moins d'activité, et ça peut être **280** une période où on prend pas nécessairement de vacances. Donc en fait ça diminue nécessairement la rémunération à l'année durant cette période là. Donc là c'est pas de notre fait. Et la 2ème raison, c'est que l'attractivité du cabinet, donc d'avoir beaucoup de patients qui viennent, un turnover régulier dans l'année, tout ça est dépendant en partie de la qualité des soins qu'on propose, en partie des relations **285** qu'on a avec les médecins généralistes ou les autres prescripteurs. Et donc comme on a une part de responsabilité qui est un peu plus élevée, ça peut contribuer aussi évidemment à avoir une rémunération qui va un peu plus flotter à un moment de l'année en fonction des efforts qu'on fait dans ce sens là.

D'accord. Et dans votre choix d'exercice professionnel, est-ce que vous avez pris en **290** compte cette notion de fiabilité de rémunération ?

Pas du tout.

Pas du tout, d'accord. Et au vu de la situation sanitaire et des conditions d'exercice qui se sont posées pour l'exercice libéral, votre vision a-t- elle a évolué sur ce sujet ?

Elle a pas évolué parce que, comme j'étais plutôt on va dire, de diversifier ces activités, **295** le fait qu'il y ait eu la période du covid là, ça met en évidence évidemment que les personnes qui n'ont qu'une seule activité professionnelle (par exemple une activité libérale) ont, durant cette période où les cabinets ont été fermés, ça remettait grandement en question la rémunération, la fiabilité sur la durée euh, la gestion du quotidien de l'activité etc. Donc ça n'a pas remis en cause particulièrement, mais ça a **300** plutôt conforté mon idée dans le fait que c'est vachement important de diversifier ces activités, de pas avoir tous ces oeufs dans le même panier quoi. Et que ce soit d'avoir des activités qui peuvent se faire sous forme de télétravail. On pourrait imaginer par exemple des enseignements en école de kiné, ou de faire de la téléconsultation ou ce genre de choses. Et d'avoir des activités en présentiel, comme de l'activité clinique. **305** Donc ça a plutôt conforté mon idée.

D'accord. Alors on a fini le tour des questions que j'avais à vous poser. Donc je vous **307** remercie, c'était super intéressant.

Annexe VI – Mesures de dispersion : écart-types et quartiles

1ER QUARTILE			
Modalité	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
Institut financé	3,00	3,00	3,75
Emprunt	3,00	4,00	3
CSP	2,00	3,00	3,00
Rémunération	3,00	3,00	3,00
Fiabilité rémunération	3,00	3,00	3,00
Equipe	3,00	3,00	3,00
Diversité/spé	3,00	3,00	3,00
Liberté d'entreprendre	3,00	3,00	3,00
Autonomie	3,00	3,00	2,00
Perspectives d'évolution	3,00	3,00	2,00
Reconnaissance	3,00	3,00	3,00
Stage	3,00	3,00	3,00
Expérience antérieure	3,00	3,00	2,00

3EME QUARTILE			
Modalité	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
Institut financé	4,00	5,00	5,00
Emprunt	4,00	5,00	5,00
CSP	4,00	4,50	4,00
Rémunération	4,00	5,00	4,00
Fiabilité rémunération	4,00	5,00	4,00
Equipe	4,00	4,00	4,00
Diversité/spé	4,00	5,00	4,00
Liberté d'entreprendre	4,00	5,00	4,00
Autonomie	4,00	5,00	4,00
Perspectives d'évolution	4,00	4,00	4,00
Reconnaissance	4,00	5,00	4,00

Stage	5,00	5,00	5,00
Expérience antérieure	4,00	5,00	4,00
ECART-TYPE			
Modalité	**Libéraux**	**Mixtes**	**Salariés**
Institut financé	1,01	1,11	1,16
Emprunt	1,08	0,84	1,37
CSP	1,06	1,14	0,81
Rémunération	0,97	0,93	0,99
Fiabilité rémunération	1,09	0,99	1,15
Equipe	1,08	1,06	0,93
Diversité/spé	1,03	1,05	1,12
Liberté d'entreprendre	0,99	1,05	1,05
Autonomie	1,09	1,23	1,14
Perspectives d'évolution	1,01	1,01	1,12
Reconnaissance	1,17	1,32	1,18
Stage	1,14	1,08	1,31
Expérience antérieure	1,01	1,33	1,28

Annexe VII - impact du financement de la formation dans le choix d'exercice professionnel en fonction de la souscription d'un contrat de financement

CONTRAT	1	2	3	4	5	Total
Contrat en exercice salarié	1	2	3	6	8	20
Contrat en exercice libéral	0	0	0	0	0	0
Absence de contrat	0	0	0	1	3	4
Total général	1	2	3	7	11	24

Annexe VIII – Répartition des stages des étudiants se projetant en exercice libéral

Nombre de stages	0	1	2	3	4	5	6	7
Nb stages en salariat	34	25	87	97	103	44	7	2
Nb stages en libéral	0	84	142	104	30	12	2	0

Annexe IX – impact des expériences antérieures sur le choix d'exercice professionnel salarié en fonction du type d'expériences

Type d'expériences antérieures	1	2	3	4	5	Total général
J'ai moi même été patient.e en libéral	0	4	2	2	3	11
J'ai moi même été patient.e en salariat	0	0	0	0	0	0
Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en libéral	1	3	3	2	2	11
Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en salariat	0	2	0	0	0	2
J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en salariat	1	0	1	1	0	3
J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en libéral	1	2	2	3	2	10
Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en salariat	0	2	0	0	0	2
Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en libéral	0	1	0	1	1	3
Total général	3	14	8	9	8	42

Annexe X - impact des expériences antérieures sur le choix d'exercice professionnel libéral en fonction du type d'expériences

Type d'expériences antérieures	1	2	3	4	5	Total général
J'ai moi même été patient.e en libéral	0	2	7	1	2	12
J'ai moi même été patient.e en salariat	0	0	1	1	0	2
Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en libéral	0	2	5	3	2	12
Des personnes de mon entourage ont été patient.e.s en salariat	0	0	1	0	0	1
J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en salariat	0	1	0	1	2	4
J'ai réalisé un ou plusieurs stage(s) de découverte en libéral	0	2	1	3	2	8
Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en salariat	0	0	1	0	0	1
Des membres de mon entourage sont kinésithérapeutes en libéral	0	1	1	2	2	6
Total général	0	8	17	11	10	46

NOM : LE CALVEZ
PRENOM : ENORA

TITRE : Exercice libéral ou exercice salarié ? Une orientation des futurs masseurs-kinésithérapeutes sous influences socio-économiques

INTRODUCTION : 91.500 kinésithérapeutes exerçant en France : 80% sont en exercice libéral, 3% en exercice mixte, et 17% en exercice salarié. Cette orientation majoritaire vers l'exercice libéral a des conséquences en termes de santé publique. L'objectif de cette étude est de comprendre quels sont les facteurs influençant le choix de mode d'exercice des étudiants en kinésithérapie. **MÉTHODE :** Dix entretiens semi-directifs ont été menés, permettant de construire un questionnaire via l'outil google form. La diffusion du questionnaire a été réalisée via les réseaux sociaux, les écoles et instituts de formation en masso-kinésithérapie, et les bureaux des étudiants. Afin d'obtenir un intervalle de confiance à 95 %, un échantillon de 373 personnes était visé. **RÉSULTATS :** 820 réponses ont été obtenues. Les stages influencent davantage le choix de mode d'exercice que les autres facteurs étudiés en termes de fréquence dans l'échantillon et d'importance. **DISCUSSION :** L'enquête n'évalue pas le choix de mode d'exercice, mais la projection professionnelle des étudiants. Des études complémentaires à plus long terme sont nécessaires afin d'avoir des données permettant de suivre à la fois leur projection professionnelle et leur choix de mode d'exercice.

INTRODUCTION : 91.500 physiotherapists are working in France : 80% of them are working in private practices, 20% in hospital-based practices, and 3% in both. The lack of professionals in hospitals has consequences on public health. The aim of this study is to understand which factors are influencing physiotherapy students' choice towards the mode of exercise. **METHODS** : Ten interviews were conducted to develop an online survey (Google form). Social networks, directors of physiotherapy school, and students organizations relayed the survey to students in physiotherapy all over France. A sample size of 373 was determined to obtain 95% confidence intervals. **RESULTS** : 820 students answered the survey. Internships influence more (frequency and prominence) the choice of the mode of exercise than the other factors that were considered. **DISCUSSION** : This study does not assess the choice of the mode of exercise in physiotherapy, but their projection display. Future studies should implement longitudinal designs in order to gather data on both their projection display and their choice of mode of exercise.

KEYWORDS : physiotherapy, private practice, hospital-based practice, career guidance, student, hospital attractivity

MOTS CLES : Kinésithérapie, exercice libéral, exercice salarié, orientation, étudiant, attractivité hospitalière

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE
22 avenue Camille Desmoulins, 29238 Brest CEDEX 3

TRAVAIL ECRIT DE FIN D'ETUDES – ANNEE 2021